



RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DU
5^e RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITATION



INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès



**Institut National de la Statistique
(INS)**

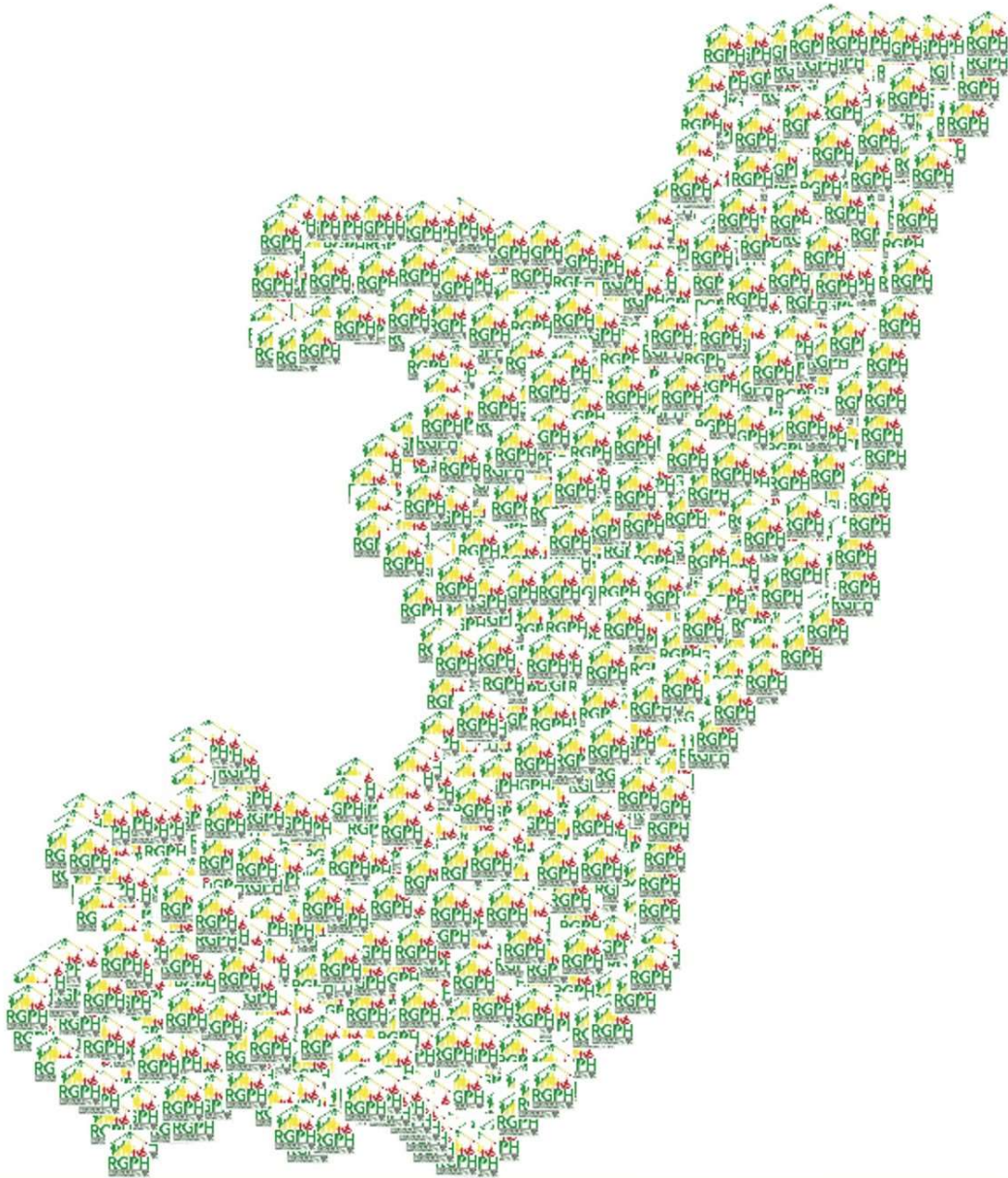
**CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE
L'HABITATION
(RGPH-5)**

RESULTATS PRELIMINAIRES

RAPPORT

DECEMBRE 2023





PREFACE

Le Gouvernement de la République du Congo est résolument engagé dans le nouveau paradigme de développement qui place la redevabilité et l'évaluation au cœur de l'action publique. Le cadre programmatique de développement en vigueur (PND 2022-2026) s'est adossé à un dispositif de suivi-évaluation exigeant la production régulière des statistiques fiables et actualisées. La matérialisation de cette volonté des autorités congolaises s'est manifestée, une fois de plus, par le projet du Président de la République, Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, intitulé « la marche vers le développement » où la question de production statistique occupe une place importante. C'est en opérationnalisant la vision du Chef de l'Etat, qui intègre les engagements internationaux du pays en matière statistique, que le Gouvernement, par décret n° 2019-130 du 17 mai 2019, a institué le cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5) du pays.

L'engagement du Gouvernement dans l'organisation du RGPH-5 avec l'appui des partenaires au développement s'inscrit dans le but d'accompagner la mise en œuvre, de façon générale, du plan national de développement (PND 2022-2026), cadre programmatique de référence, et de façon particulière de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2022-2026). En effet, les statistiques structurelles issues du RGPH-5 permettront de mieux assurer le suivi et l'évaluation des priorités nationales et de l'agenda 2030 des Nations Unies portant sur l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), ainsi que de l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

Le RGPH-5 a bénéficié de l'appui technique et financier des partenaires au développement, principalement la Banque mondiale (BM) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Ce recensement s'est exécuté sur fonds de l'Etat Congolais avec l'appui financier de la Banque mondiale. Le processus conduisant aux résultats préliminaires s'est déroulé en quatre phases principales : les activités préparatoires, la cartographie censitaire, le dénombrement principal et l'enquête post-censitaire. Tout le processus a été accompagné de façon permanente par un Conseiller Technique Principal (CTP) et d'une évaluation ponctuelle indépendante des experts internationaux mobilisés par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) garantissant ainsi l'assurance qualité de la mise en œuvre du RGPH-5. D'ailleurs, les différentes missions d'observation indépendante des experts internationaux ont conclu sur une appréciation satisfaisante du respect des normes et standards internationaux de qualité. Les étapes subséquentes du RGPH-5 seront consacrées à la suite de la production et de la dissémination des résultats définitifs sous forme de rapports d'analyse thématique.

En conséquence, je voudrais féliciter le personnel de collecte ainsi que les cadres de l'INS pour le succès du RGPH-5, et apprécier à sa juste valeur la contribution des différents organes de pilotage du RGPH-5 à savoir : la Coordination Nationale du Recensement (CNR), le Comité Technique National (CTN), l'Equipe Technique Permanente (ETP) et tout particulièrement les commissions départementales dirigées par les préfets.

En outre, il me plait de saluer l'engagement de l'ensemble des partenaires techniques et financiers (PTF) et plus spécialement l'UNFPA et la BM.

Enfin, j'adresse ma profonde gratitude aux populations qui avaient bien voulu ouvrir leurs portes aux agents recenseurs.

Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale
Présidente de la Coordination Nationale du RGPH-5



[Signature]
Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS

AVANT PROPOS

Le cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5) est mis en œuvre par l'Equipe technique permanente (ETP) au sein de l'Institut national de la statistique (INS). Le recensement est la plus grande opération statistique, non seulement en termes de ressources mobilisées, mais aussi par son caractère exhaustif et la diversité de son champ thématique couvert. Une des particularités du RGPH-5 est l'utilisation des technologies contemporaines de collecte numérique et géoréférencée des données.

Ce RGPH-5 est financé par l'Etat Congolais avec le soutien financier de la Banque mondiale et l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Pour ce faire, l'UNFPA a mobilisé un Conseiller technique principal, une experte en communication et de mobilisation sociale et divers autres experts pour des appuis ponctuels et des avis indépendants.

Les activités préparatoires, commencées en 2017, ont débouché sur l'organisation de la cartographie censitaire intervenue du 04 mars au 30 juin 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19 avec une mobilisation de 775 agents (superviseurs, agents cartographes de terrain, etc.). À l'issue du traitement des données cartographiques, le territoire national a été découpé en 6 483 zones de dénombrement (ZD), 1 568 zones de contrôle (ZC), 286 zones de supervision (ZS) et 30 zones de coordination départementale (ZCD).

S'agissant du dénombrement principal, il s'est déroulé du 25 avril au 05 juin 2023 concomitamment avec la mise à jour des données cartographiques et a mobilisé plus de 8 000 agents (coordonnateurs, administrateurs-informaticiens, superviseurs, contrôleurs, agents recenseurs).

J'adresse mes chaleureuses félicitations et remerciements aux cadres de l'INS et aux consultants nationaux et internationaux qui ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire. Mes remerciements s'adressent également au personnel de collecte des données pour son dévouement et à la population pour son adhésion à l'opération. Enfin, mes remerciements vont à l'endroit des deux précédents directeurs généraux de l'INS, Messieurs **AMBAPOUR Samuel** et **BATSANGA Gabriel**, pour avoir exécuté chacun une des phases importantes du RGPH-5. Il reste à espérer de la communauté nationale et internationale des utilisateurs des statistiques officielles du Congo un usage approprié des présents résultats définitifs préliminaires du RGPH-5 qui seront complétés ultérieurement par des rapports thématiques.

Directeur Général de l'INS,
Coordonnateur National du RGPH-5

Le Directeur Général

Gaspard Symphorien MBOU LIKIBI

TABLE DES MATIERES

PREFACE	i
AVANT PROPOS	iii
TABLE DES MATIERES	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
SIGLES ET ABREVIATIONS	vii
INDICATEURS GLOBAUX.....	viii
RESUME EXECUTIF	ix
INTRODUCTION.....	1
I.CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU RGPH-5	2
I.1 Cadre institutionnel du RGPH-5	2
I.2 Financement et partenariat	3
I.3 Activités préparatoires.....	3
I.3.1 Documents techniques et outils de collecte	4
I.3.2 Communication et sensibilisation.....	4
I.3.3 Recensement pilote	5
I.4. Cartographie censitaire.....	6
I.4.1. Recrutement et formation des agents de terrain	6
I.4.2. Collecte des données.....	6
I.5 Dénombrement principal.....	7
I.5.1 Recrutement et formation des agents de terrain	7
I.5.2 Collecte des données	8
I.6 Enquête post-censitaire (EPC)	9
I.7 Traitement et analyse des données	9
I.8 Assurance qualité	9
I. RESULTATS PRELIMINAIRES	11
II.1. Définition des principaux concepts.....	11
II.2 Situation de résidence et type de ménage	13
II.2.1 Situation de résidence	13
II.2.2. Type de ménages	13
II.2.3 Taille moyenne des ménages ordinaires.....	14
II.3 Répartition spatiale de la population résidente	14
II.3.1 Population par département.....	14
II.3.2 Densité de la population par département	15
II.4 Structure par groupe d'âges et sexe de la population	17
II.4.1 Au niveau national	17
II.4.2 Au niveau départemental.....	19
II.4.3 Structure par groupes d'âges spécifiques de la population résidente.....	32
II.4.4 Dépendance démographique	33
II.5 Évolution de la population résidente de 1974 à 2023	34
II.5.1 Évolution de l'effectif de la population.....	34
CONCLUSION	36

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Répartition de la population recensée par situation de résidence</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 2 : Répartition de la population résidente par type de ménage selon le sexe.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 3 : Répartition des ménages ordinaires, de leur population résidente et leur taille moyenne par département</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 4 : Répartition de la population par département selon le sexe</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 5 : Densité et superficie de la population par département.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 6 : Répartition de la population totale par groupe d'âge selon le sexe.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 7 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges spécifique selon le sexe</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 8 : Rapport de dépendance par département</i>	<i>34</i>

LISTE DES ILLUSTRATIONS

<i>Carte 1 : Effectifs globaux de la population résidente par département au RGPH-5</i>	<i>12</i>
<i>Carte 2 : Cartographie de la population résidente du Congo au RGPH-5</i>	<i>15</i>
<i>Carte 3 : Densité par département.....</i>	<i>16</i>
<i>Graphique 1 : Pyramide des âges du niveau national</i>	<i>18</i>
<i>Graphique 2 : courbe du rapport de masculinité de la population</i>	<i>18</i>
<i>Graphique 3 : Évolution de l'effectif et du taux d'accroissement de la population résidente de 1974 à 2023</i>	<i>35</i>
<i>Illustration 1 : Structure de la population résidente du Kouilou en 2023</i>	<i>20</i>
<i>Illustration 2 : Structure de la population résidente du Niari en 2023.....</i>	<i>21</i>
<i>Illustration 3 : Structure de la population résidente de la Lékoumou en 2023</i>	<i>22</i>
<i>Illustration 4 : Structure de la population résidente de la Bouenza en 2023</i>	<i>23</i>
<i>Illustration 5 : Structure de la population résidente du Pool en 2023</i>	<i>24</i>
<i>Illustration 6 : Structure de la population résidente des Plateaux en 2023</i>	<i>25</i>
<i>Illustration 7 : Structure de la population résidente de la Cuvette en 2023.....</i>	<i>26</i>
<i>Illustration 8 : Structure de la population résidente de la Cuvette-Ouest en 2023</i>	<i>27</i>
<i>Illustration 9 : Structure de la population résidente de la Sangha en 2023</i>	<i>28</i>
<i>Illustration 10 : Structure de la population résidente de la Likouala en 2023</i>	<i>29</i>
<i>Illustration 11 : Structure de la population résidente de Brazzaville en 2023</i>	<i>30</i>
<i>Illustration 12 : Structure de la population résidente de Pointe-Noire en 2023</i>	<i>31</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

AI	:	Administrateur informaticien
BCR	:	Bureau central du recensement
CAPI	:	Computer Assisted Personal Interview
CD	:	Commission Départementale
CNR	:	Coordination Nationale du Recensement
CPI	:	Comité de Pilotage Indépendant
CTN	:	Comité Technique National
CTP	:	Conseiller Technique Principal
EPC	:	Enquête post-censitaire
ETP	:	Equipe Technique Permanente
GPS	:	Global Positioning System
ICN	:	Indice combiné des Nations Unies
IFORD	:	Institut de Recherche et de Formation Démographiques
INS	:	Institut National de la Statistique
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
PND	:	Plan National de Développement
PSTAT	:	Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques
RDC	:	République Démocratique du Congo
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RM	:	Rapport de Masculinité
SIG	:	Système d'information Géographique
SNDS	:	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
WCARO	:	West and Central Africa Regional Office
ZC	:	Zone de Contrôle
ZCD	:	Zone de Coordination Départementale
ZD	:	Zone de Dénombrement
ZS	:	Zone de Supervision

INDICATEURS GLOBAUX

REPARTITION DE LA POPULATION	
Population totale ¹ (habitants)	6 142 180
Population masculine (habitants)	3 049 942
Population féminine (habitants)	3 092 238
Taille moyenne des ménages ordinaires (personnes par ménage)	4,10
Population des ménages ordinaires (habitants)	6 124 961
Population des ménages collectifs (habitants)	17 219
Densité de la population (habitants au km ²)	17,96
Rapport de masculinité (hommes pour 100 femmes)	98,63
Proportion de femmes dans la population (%)	50,34
Rapport de dépendance démographique (personne inactive pour un actif potentiel)	0,78
Temps de doublement de la population (en année)	22,00
Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 2007 et 2023 (%)	3,20
STRUCTURE DE LA POPULATION	
Population de moins d'un an (personnes)	220 159
Population de moins de 5 ans (personnes)	963 424
Population de 6 ans ou plus (personnes)	5 002 921
Population de 6 – 11 ans (personnes)	958 032
Population de 6 - 14 ans (personnes)	1 380 971
Population de moins de 15 ans (personnes)	2 520 230
Population de 15 – 64 ans (personnes)	3 445 973
Population de 65 ans ou plus (personnes)	175 977
Population de 18 ans ou plus (personnes)	3 245 145
Population de 15 - 49 ans (personnes)	3 013 304
Population de 12 - 19 ans (personnes)	1 038 867
Population de 15-35 ans (personnes)	2 148 873
Population des femmes en âge de procréer (femmes de 15 à 49 ans)	1 530 014
Age moyen de la population	23
Age médian de la population	19

¹ Date de référence des résultats du recensement : 17 mai 2023

RESUME EXECUTIF

Le Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) du Congo a été institué par le décret n°2017-165 du 24 mai 2017, modifié par celui du 17 mai 2019 (décret n°2019-130). Il va permettre de disposer d'indicateurs sectoriels détaillés à divers niveaux de désagrégation géographique. Ces résultats serviront de cadre de référence pour la formulation, la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, des projets et programmes de développement économique et social, notamment le Plan National de Développement (PND 2022-2026) en cours de mise en œuvre.

Contrairement aux quatre précédents recensements (1974, 1984, 1996 et 2007), le RGPH-5 fait recours aux technologies contemporaines de collecte de données numérique et géoréférencée avec l'utilisation des tablettes et du Global Positioning System (GPS).

La mise en œuvre du RGPH-5 est financée principalement par l'Etat Congolais avec le soutien financier de la Banque Mondiale ainsi que l'appui technique et l'assurance qualité du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), à travers la mobilisation d'un Conseiller Technique Principal (CTP), d'une Chargée de Communication et de Mobilisation Sociale et de divers Experts pour des appuis ponctuels indépendants.

Le RGPH-5 a été exécuté selon les principes et recommandations des Nations Unies. Les travaux préparatoires du recensement ont comporté un nombre important d'activités dont l'élaboration des outils techniques, de la stratégie de communication et de sensibilisation et le recensement pilote.

La cartographie censitaire a été réalisée du 04 mars au 30 juin 2020 dans un contexte de pandémie de Covid-19, avec une mobilisation de 775 agents (superviseurs, agents cartographes de terrain, agents cartographes d'arrondissement, agents cartographes de bureau et experts internationaux). A l'issue du traitement des données cartographiques, le territoire national a été découpé en 6483 Zones de Dénombrement (ZD), 1568 Zones de Contrôle (ZC), 286 Zones de Supervision (ZS) et 30 Zones de Coordination Départementale (ZCD).

Le dénombrement principal de la population s'est déroulé du 25 avril au 24 mai 2023 puis prolongé jusqu'au 5 juin 2023 pour compenser le retard pris dans le démarrage des travaux à cause des problèmes logistiques (retard dans le paiement et le déploiement des agents de collecte). Il a été accompagné par des missions d'observation internationales pour des avis techniques indépendants.

Principaux résultats

A ce stade d'exploitation des données du recensement, les résultats portent sur le statut de résidence, l'état et la structure de la population, ainsi que sa répartition spatiale :

✓ La population résidente du Congo est établie à 6 142 180 habitants au 17 mai 2023, date médiane à laquelle la moitié de son effectif a été dénombré. La population de fait, composée des résidents présents et des visiteurs, se chiffre à 6 220 626 habitants.

✓ Les résultats du RGPH-5 selon la typologie de population montrent que 97,70% des habitants ont passé la nuit de référence dans leur ménage, tandis que 2,30 % l'ont passée ailleurs pour diverses raisons.

✓ La population totale résidente du Congo en 2023 est de 6 142 180 habitants. Elle est constituée de 3 049 942 hommes (49,7%) et de 3 092 238 femmes (50,3%). Cela correspond à un rapport de masculinité de 98,6 hommes pour 100 femmes.

✓ Le taux de croissance annuel moyen est de 3,2% entre 2007 et 2023. En 2023, le Congo compte 1 479 197 ménages ordinaires, avec une taille moyenne de 4,1 personnes par ménage. La population congolaise est caractérisée par sa jeunesse, avec 76% de la population âgée de moins de 35 ans (75,3% pour les hommes contre 76,7% pour les femmes).

✓ Les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire, où se trouvent respectivement la capitale politique et la capitale économique du pays, regroupent plus de la moitié (58,2%) de la population congolaise. Le RGPH-5 révèle d'importantes disparités spatiales en matière d'occupation du territoire national. Les départements de Brazzaville (3 646,81 habitants/ km²) et de Pointe-Noire (665,7 habitants/ km²) présentent un surpeuplement du point de vue de l'occupation de l'espace. Excepté le département de la Bouenza qui occupe son espace à concurrence de 29,6 habitants/km², les autres départements sont sous peuplés avec des densités inférieures à la densité moyenne nationale établie à 17,96 habitants/km².

INTRODUCTION

Le recensement général de la population et de l'habitation vise principalement à connaître l'effectif total de la population à une date donnée, sa répartition géographique et sa structure par âge et par sexe ainsi que sa composition selon quelques caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles. En plus de cet objectif général, le recensement cible aussi d'autres aspects importants de la population tels que :

- la dynamique (l'évolution) de la population appréhendée à travers la natalité/fécondité, la mortalité et la migration ;
- les caractéristiques de l'éducation, de l'activité économique ;
- la situation matrimoniale des individus ;
- les caractéristiques des ménages (composition et confort) ;
- les caractéristiques de l'habitation et les conditions de logements (matériaux de construction, commodités, etc.).

Les données fournies par le recensement constituent un précieux outil d'aide à la prise de décision dans divers domaines du développement, car elles permettent aux utilisateurs (décideurs, planificateurs, investisseurs, partenaires au développement, chercheurs...) de disposer des indicateurs sectoriels détaillés à divers niveaux de désagrégation géographique. Cette qualité lui confère le statut de référence pour la formulation, la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, des projets et programmes de développement économique et social, notamment le Plan National de Développement (PND 2022-2026) en cours de mise en œuvre.

Le rapport des résultats préliminaires donne globalement les tendances démographiques issues du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5). Ces résultats portent sur les informations relatives à la population totale répartie par sexe, par âge, par grande division administrative et la répartition entre les deux types de ménage (ordinaire et collectif). Le reste des résultats définitifs du RGPH-5 suivront plus tard sous forme de rapports thématiques avec notamment le répertoire des localités, les projections démographiques, les atlas démographiques, les monographies départementales et les analyses approfondies des phénomènes relevant de la dynamique démographique (natalité/fécondité, mortalité, état matrimonial et nuptialité, migrations), de l'urbanisation, des activités économiques, de l'éducation, des caractéristiques de l'habitat et des conditions de vie des ménages, des caractéristiques culturelles, de la situation des enfants, de la femme, des personnes vivant avec un handicap, des personnes âgées, de l'utilisation des TIC, etc.

I.CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU RGPH-5

Le Gouvernement du Congo s'est engagé, par décret n° 2019-130 du 17 Mai 2019 dans la réalisation de son Cinquième Recensement de la Population et de l'Habitation (RGPH-5). Contrairement aux quatre précédents recensements (1974, 1984, 1996 et 2007), le RGPH-5 fait recours aux technologies contemporaines de collecte de données numérique et géoréférencée avec l'utilisation des tablettes, du GPS et du SIG.

Conformément aux recommandations des Nations Unies sur la série 2020 des recensements, le RGPH-5 a fait l'objet d'une définition des objectifs, des organes de pilotage, des modalités de collaboration avec les partenaires techniques et financiers et du processus de mise en œuvre.

Le RGPH-5 a pour objectif général d'améliorer la connaissance sur l'effectif global de la population du Congo et ses caractéristiques sociodémographiques et économiques ainsi que l'évolution des tendances démographiques du pays.

De manière spécifique, il s'agit de :

- fournir les données nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes de développement économique et social ;
- fournir les informations nécessaires à l'élaboration d'une politique nationale de population adéquate ;
- actualiser le fichier national des localités ;
- réaliser une carte des infrastructures socioéconomiques de base pour les besoins d'aménagement du territoire et le suivi de la politique de décentralisation ;
- disposer d'une base de sondage exhaustive d'unités aréolaires pouvant donner lieu à la création, le cas échéant, d'un échantillon maître pour les enquêtes futures ainsi que des éléments nécessaires à la mise en place d'un système d'information géographique ;
- rendre disponibles des informations fiables et actualisées sur les caractéristiques démographiques de la population, principalement les données sur l'effectif de la population, sa composition par nationalité, par sexe et par âge, ainsi que sa répartition spatiale par subdivision administrative et par milieu de résidence ;
- améliorer la connaissance des caractéristiques de l'habitation, des conditions de logement et du cadre de vie des ménages congolais ;
- approfondir la connaissance du statut socioéconomique et des conditions de vie de la femme congolaise ainsi que des adolescents, des jeunes enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées et autres personnes vulnérables, pour tenir compte des impératifs de lutte contre la pauvreté.

I.1 Cadre institutionnel du RGPH-5

Le cadre institutionnel a été fixé par le décret n°2017-165 du 24 mai 2017 abrogé par celui du 17 mai 2019 (décret n°2019-130) portant organisation du RGPH-5, qui crée (ou prévoit) et précise la composition des organes de coordination, de préparation technique et d'exécution du RGPH-5. Ce cadre juridique de référence de l'opération a été complété par un arrêté ministériel qui désigne les membres de l'équipe technique permanente du RGPH-5.

Les travaux du RGPH-5 ont mobilisé différentes structures, avec la mise en place des cellules ad hoc pour appuyer l'Institut National de la Statistique (INS) dans la coordination de cette importante opération. L'INS a opéré sous la tutelle du ministère en charge de la statistique, lequel assure au niveau du Gouvernement le leadership de l'exécution du RGPH-5. Les organes de pilotage du RGPH-5 mis en place conformément au cadre juridique sont :

- **La Coordination Nationale du Recensement (CNR)** qui est l'organe d'orientation stratégique et de décision composée des membres du Gouvernement impliqués dans l'organisation du RGPH-5 ;
- **Le Comité Technique National du Recensement (CTNR)** qui veille au bon déroulement du Recensement. Il est composé des directeurs généraux des différents ministères impliqués dans l'exécution du RGPH-5 et des représentants de l'UNFPA et de la Banque Mondiale comme observateur ;
- **L'Equipe Technique Permanente (ETP)** qui est l'organe opérationnel de mise en œuvre du RGPH-5 composé des responsables et cadres de l'INS et des cadres statisticiens/démographes évoluant dans d'autres administrations publiques.
- **Les Commissions Départementales (CD)** qui sont des organes de coordination, de supervision et de suivi du RGPH-5 au niveau départemental. Elles sont composées des autorités locales déconcentrées et des représentants de la société civile, des confessions religieuses et des autorités traditionnelles.

Par ailleurs, conformément aux dispositions juridiques du dernier décret, des structures à caractère non permanent pouvaient être créées pour appuyer dans la mise-en-œuvre du RGPH-5. C'est le cas du comité de pilotage indépendant mis en place par note de service n°011-23/MPSIR/CAB. Son rôle étant d'assurer la coordination des activités de préparation et d'exécution de l'enquête post censitaire (EPC) en étroite collaboration avec l'ETP du RGPH-5, le conseiller technique principal (CTP), le Consultant International en EPC et les partenaires techniques et financiers. Il organise le travail en veillant au principe d'indépendance par rapport au dénombrement principal et par une gestion préventive de conflits d'intérêt.

I.2 Financement et partenariat

La mise en œuvre du RGPH-5 est financée principalement par l'Etat congolais, lequel a bénéficié, entre autres, des fonds alloués à titre de prêt par la Banque Mondiale par l'entremise du PSTAT. Le pays a bénéficié, aussi, de l'appui technique et de l'assurance qualité du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), à travers la mobilisation d'un Conseiller Technique Principal (CTP), d'une Chargée de Communication et de Mobilisation Sociale et de divers Experts pour des appuis ponctuels indépendants sur financement PSTAT essentiellement.

I.3 Activités préparatoires

Les travaux préparatoires du recensement comportent un nombre important d'activités dont l'élaboration des outils techniques, de la stratégie de communication et de sensibilisation et le recensement pilote.

I.3.1 Documents techniques et outils de collecte

Afin de mener à bien la réalisation du recensement, divers documents ont été produits pour permettre à chaque acteur de remplir clairement sa mission. En effet, l'élaboration des documents techniques et des outils de collecte a reposé sur un certain nombre d'activités qui se présentent séquentiellement comme suit :

- élaboration des documents méthodologiques de la cartographie et du dénombrement ;
- conception et adaptation des questionnaires (ménages ordinaires, collectifs, fiches d'identification et de numérotation des parcelles, logements et ménages, fiches de segmentation des ZD, etc.) ;
- élaboration des drafts des plans d'analyse et de tabulation ;
- organisation d'une discussion élargie avec les utilisateurs sur les indicateurs et les produits attendus du RGPH-5 dans le cadre d'un atelier ;
- élaboration des manuels des personnels de la cartographie censitaire et ceux du dénombrement (superviseur, contrôleur, agent recenseur, chef d'équipe et agent cartographe) ;
- élaboration des manuels des agents de collecte (formateurs, AI, superviseur, contrôleur, agents recenseurs) ;
- développement des applications CAPI de collecte, de transfert et d'archivage des données ;
- élaboration des manuels CAPI pour tout le personnel de collecte ;
- élaboration des manuels des personnels des travaux d'exploitation et de traitement des données.
- validation de tous les documents techniques et outils de collecte ;
- élaboration de questionnaire et manuels pour les agents de terrain et ceux d'exploitation (appariement) des données de l'enquête post-censitaire (EPC) ;
- développement des applications de collecte et de transfert des données de l'EPC(questionnaire et système d'appariement).

Par ailleurs, il convient de noter que du fait que la collecte des données du dénombrement principal avait été différée, tous les documents techniques et outils de collecte y afférents ont été revisités puis validés avant son lancement effectif.

I.3.2 Communication et sensibilisation

La réalisation du recensement nécessite une forte mobilisation sociale, un soutien, une adhésion massive et la collaboration des autorités politico-administratives ainsi que de la population. En faisant mieux comprendre l'utilité et les objectifs du recensement à toutes les parties prenantes, y compris à la population, leur adhésion à l'opération s'en trouve facilitée.

Différentes activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation du RGPH-5. Les supports de communication ont été élaborés et validés, avec l'appui de l'Expert International en communication et mobilisation sociale de l'UNFPA. Le lancement officiel du dénombrement principal a été un point de départ

de la mobilisation de masses et d'échanges autour de l'utilité, des objectifs et de la méthodologie du recensement. Les mécanismes de communication interne entre les différents acteurs de coordination et de terrain ont également été définis et ont fait l'objet d'un briefing. Deux types d'activités de communication et de sensibilisation ont été mises en œuvre. D'une part il y a les activités de communication et de sensibilisation de proximité qui comprennent entre autres, les réunions d'information organisées à tous les niveaux géographiques, le recours aux crieurs par mégaphone dans les villages et les quartiers. D'autre part, il y a les activités de communication médiatique qui comprennent les conférences de presse, les encarts publicitaires et annonces dans la presse écrite, la diffusion d'affiches sur les places publiques, la distribution des dépliants et plaquettes d'information, les spots télévisuels et radiophoniques dans les principales langues nationales, la confection et l'affichage des banderoles.

I.3.3 Recensement pilote

Le recensement pilote avait pour but de tester, dans ses différentes phases, la fiabilité et la robustesse de la méthodologie, des outils de collecte, des applications informatiques et du dispositif de transferts et d'archivage des données. Ce fût l'occasion aussi de tester la pertinence et l'efficacité de la stratégie de communication et de sensibilisation.

Cartographie pilote

La cartographie pilote a été réalisée du 24 septembre au 23 octobre 2017. Elle s'est faite dans tous les départements du pays au sein d'un échantillon de dix (10) districts et de quatre (4) arrondissements. La collecte des données portait sur les coordonnées géographiques des infrastructures de base, des ménages ainsi que leur numérotation. La cartographie pilote a permis de subdiviser les districts et arrondissements échantillonnés en zones de dénombrement (ZD), zones de contrôle (ZC) et zones de supervision (ZS). L'analyse des données a permis d'évaluer les besoins en personnel de terrain et en logistique nécessaires à la mise en œuvre du dénombrement pilote.

Dénombrement pilote

Le dénombrement pilote s'est déroulé en Octobre 2018 dans 85 Zones de Dénombrement (ZD) des 12 départements. Les résultats du dénombrement pilote ont permis de faire des ajustements sur le contenu et la durée des formations du personnel de terrain, le fond et le format du questionnaire, la stratégie de communication et de sensibilisation de la population, les besoins en logistique et sur les mécanismes de supervision et de contrôle du dénombrement.

En outre, suite à l'ajournement du dénombrement principal et après l'actualisation des documents techniques et outils de collecte, un léger test a été effectué pour roder l'application de collecte et l'ensemble du dispositif de transferts et d'archivage des données.

Enquête post-censitaire pilote

Un test du dispositif de collecte, de transfert et d'archivage des données de l'EPC a été réalisé dans deux (02) ZD témoins pour s'assurer de son adéquation et de sa fonctionnalité. Les résultats obtenus ont permis d'améliorer ce dispositif et de servir d'exercices pratiques d'appariement lors des formations des superviseurs et des contrôleurs et agents d'appariement.

I.4. Cartographie censitaire

La cartographie censitaire est une des phases préparatoires importantes d'un RGPH, qui consiste, notamment, à réaliser un dénombrement rapide au sein des ménages et à découper le territoire national en entités aréolaires devant être couvertes chacune, pendant le dénombrement par un et un seul agent recenseur.

L'objectif principal de la cartographie censitaire était de découper les districts et arrondissements en unités simples telles que chacune d'elles puisse être raisonnablement couverte par un agent cartographe. Ces unités sont appelées Zones de Dénombrement (ZD).

La cartographie censitaire permet aussi de géoréférencer et de collecter des informations sur les infrastructures (scolaires et sanitaires) et équipements collectifs, afin de fournir à l'agent recenseur tous les renseignements utiles pour bien repérer les limites de sa zone de dénombrement (ZD).

I.4.1. Recrutement et formation des agents de terrain

Le recrutement du personnel de collecte s'est fait par appel à manifestation d'intérêt.

Le dépôt des dossiers de candidatures était centralisé au bureau central du recensement (BCR) pour les candidats résidant à Brazzaville et dans les directions départementales de la statistique pour les candidats des autres départements.

La formation du personnel de terrain s'est déroulée en cascade suivant quatre étapes :

- l'auto formation des formateurs et des cadres de l'ETP avec l'appui du Conseiller Technique Principal et de l'Expert CAPI ;
- la formation des superviseurs par les formateurs ayant bénéficié de l'auto formation ;
- la formation du personnel de collecte qui a débouché sur la sélection des meilleurs agents de collecte. Soixante-seize (76) équipes composées chacune d'un chef d'équipe, de deux (02) à quatre (4) assistants ont ainsi été constituées. Les équipes des communes de Brazzaville et Pointe-Noire ont été appuyées par un cartographe d'arrondissement.

I.4.2. Collecte des données

La collecte des données de la cartographie censitaire s'est déroulée du 04 mars au 30 juin 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19 avec une mobilisation de 775 agents (superviseurs, agents cartographes de terrain, agents cartographes d'arrondissement, agents cartographes de bureau et experts internationaux). A l'issue du traitement des données cartographiques, le territoire national a été découpé en 6483 Zones de Dénombrement (ZD), 1568 Zones de Contrôle (ZC), 286 Zones de Supervision (ZS) et 30 Zones de Coordination Départementale (ZCD).

Le traitement et l'analyse des données de la cartographie censitaire du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) se sont focalisés sur l'offre en infrastructures sanitaires, scolaires, en équipements collectifs, en canaux de communication et sur la couverture en réseau national d'électricité. L'analyse des données cartographiques a fait l'objet d'une publication disséminée auprès des utilisateurs potentiels.

Le lecteur intéressé est invité à se référer au lien suivant : https://ins-congo.cg/download/rapport-danalyse-de-la-cartographie-censitaire_vf/

I.5 Dénombrement principal

Le dénombrement de la population est la phase la plus critique du recensement. Il implique d'importantes ressources matérielles, financières et humaines. Cette section décrit le déroulement du dénombrement en termes de recrutement du personnel de terrain et de la collecte des données.

I.5.1 Recrutement et formation des agents de terrain

La structure organisationnelle du personnel déployé pendant le dénombrement principal a été pyramidale avec à la base les agents recenseurs, qui constituent le fer de lance du dénombrement principal. Ces agents étaient placés sous la responsabilité directe des contrôleurs (trois à cinq agents recenseurs pour un contrôleur). Au-dessus des contrôleurs se trouvaient, par ordre croissant, les superviseurs, les administrateurs informatiques (AI) et les coordonnateurs départementaux.

Il convient de rappeler qu'en 2020, il y a eu le recrutement et la formation des coordonnateurs et des superviseurs (du 19 novembre au 6 décembre 2020). Cependant, pour des raisons financières et techniques, il n'a pas été possible de lancer la formation des agents recenseurs/contrôleurs et le dénombrement principal.

Le processus de recrutement et de formation du personnel a été relancé en 2023 après l'ajustement de la méthodologie, des documents techniques et des outils de collecte pour tenir compte de l'actualisation de la cartographie réalisée en 2020. Les coordonnateurs ont été sélectionnés au sein d'un échantillon de hauts cadres de l'administration et des Universités ayant une expérience avérée dans la conduite des recensements ou enquêtes d'envergure nationale. Au total, trente (30) coordonnateurs ont été sélectionnés et répartis dans les 12 départements.

Les AI étaient des cadres démographiques et statisticiens de l'INS. Ces derniers ont été sélectionnés grâce à leurs prérequis en informatique, et formés par le consultant CAPI. Ils ont accompagné le consultant depuis la phase de conception de l'application de collecte jusqu'au déploiement sur le terrain.

Les superviseurs et les agents recenseurs/contrôleurs ont été présélectionnés par avis à manifestation d'intérêt lancé le 26 novembre 2022. Ces derniers ont déposé, soit un dossier en ligne via une application conçue à cet effet, soit un dossier physique auprès des directions départementales de la statistique ou au niveau des communes/mairies d'arrondissement.

La stratégie de formation en cascade retenue a permis de :

- auto-former ou harmoniser la compréhension des documents et outils de collecte des formateurs (membre de l'ETP et/ou AI) des différentes catégories du personnel (21 février au 02 mars 2023) ;
- briefier les coordonnateurs à Brazzaville (du 11 au 14 avril 2023) ;

- former les superviseurs dans quatre (4) pôles : Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville et Owando (du 06 au 29 mars 2023) ;
- former les agents recenseurs et contrôleurs dans les districts ou arrondissements de chaque département (du 04 au 22 avril 2023).

La formation était interactive, participative et ponctuée d'exercices et simulations en salle. Elle comportait deux volets : le volet papier (centré sur la maîtrise de la méthodologie, la compréhension des concepts et des instructions des remplissages, etc.) et le volet informatique ou CAPI (centré sur la maîtrise de la manipulation des différents programmes informatiques installés dans les tablettes, etc.).

I.5.2 Collecte des données

Le dénombrement principal de la population s'est déroulé du 25 avril au 24 mai 2023 puis prolongé jusqu'au 5 juin 2023 pour compenser le retard pris dans le démarrage des travaux à cause des problèmes logistiques (retard dans le paiement et le déploiement des agents de collecte).

La méthode de collecte était l'interview assistée par ordinateur (CAPI). Chaque agent se présentait dans le ménage et recueillait les informations de ses membres au moyen du questionnaire incorporé dans la tablette informatique. Dans des rares cas (moins de 1 %), des questionnaires en version papier étaient utilisés dans certaines localités en raison, entre autres, de la défaillance des tablettes ou des kits de recharge (Power-Banks, panneau solaire, groupe électrogène, etc.). Les données collectées sur les questionnaires papiers ont été saisies par les contrôleurs sur les tablettes dès qu'elles étaient opérationnelles.

Les données collectées étaient envoyées au quotidien au serveur via internet. Toutefois, pour les localités sans connexion internet, les administrateurs informatiques (AI) passaient régulièrement récupérer les données collectées à l'aide des clés USB et facilitaient leur envoi au serveur.

Les difficultés (logistiques, techniques, sanitaires et sécuritaire) rencontrées ont été toutes surmontées au fur et à mesure de l'exécution de l'opération avec l'appui du personnel d'encadrement (coordonnateurs, AI, ETP) et les différents comités départementaux du recensement.

La collecte des données du dénombrement principal a bénéficié de l'accompagnement des missions internationales pour des avis techniques indépendants : (i) une mission d'assurance qualité de la préparation et du lancement du dénombrement par l'IFORD institution internationale spécialisée dans l'appui technique et l'assurance qualité des RGPH en Afrique ; (ii) une mission d'observation indépendante du dénombrement par quatre pays impliqués dans la mise en œuvre de la série 2020 des RGPH (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo et RDC). Toutes ces missions ont débouché sur une appréciation satisfaisante du respect des normes et standards internationaux de qualité.

I.6 Enquête post-censitaire (EPC)

Conformément à la méthodologie, aux normes et standards relatifs à la mise en œuvre des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation (RGPH), une évaluation du dénombrement principal de la population a été effectuée dans le but, essentiellement, d'évaluer sa couverture ainsi que la qualité de certaines variables clés. Cette phase importante du RGPH, dénommée Enquête Post-Censitaire (EPC), a été réalisée suivant la même méthodologie qu'au dénombrement au moyen des technologies contemporaines de collecte (tablettes et ordinateurs d'appariement) de manière à assurer l'appariement des données des deux opérations. Ces nouvelles technologies ont permis de réaliser l'appariement automatique des données et les visites de conciliation concomitamment à la collecte, permettant ainsi de finaliser l'essentiel des opérations sur le terrain.

L'EPC a été menée auprès d'un échantillon stratifié et représentatif de 134 ZD tirées de façon aléatoire proportionnellement à leur taille en termes de nombre de ménages. L'échantillon a été stratifié en 23 strates (11 urbaines et 12 rurales) afin d'améliorer la précision dans le calcul des indicateurs de couverture. Cette stratification a permis d'assurer la représentativité des résultats au niveau des strates, des départements et de l'ensemble du pays.

Les résultats ont mis en évidence un taux de couverture de 91,7%, soit un taux d'omission de 8,3% au niveau national, confirmant ainsi une qualité satisfaisante du déroulement du dénombrement principal et recommandant sa prise en compte dans la production des résultats définitifs du RGPH-5, conformément aux règles de l'art et aux normes et standards des Nations Unies.

I.7 Traitement et analyse des données

A l'issue de la collecte, les contrôles de couverture des ZD, des ménages et des individus ont été effectués. Par ailleurs, des contrôles de conformité des données avec des sources externes (enquêtes, projections démographiques) ont également été effectués.

Pour la production des résultats préliminaires, le traitement des données a porté essentiellement sur les variables âge, sexe et statut de résidence. Il s'est agi de la vérification de cohérence des variables en lien avec d'autres caractéristiques sociodémographiques et de l'évaluation de la qualité des données. Il ressort des indices d'évaluation (ICN=26,96 ; Myers=3,67 ; Bachi=1,49 ; Whipple=1,00) que la qualité des données sur l'âge et le sexe est satisfaisante au niveau national. Il reste à affiner cette évaluation, au niveau des départements, dans le cadre des analyses thématiques qui se feront ultérieurement.

Le développement, en cours, des programmes informatiques de vérification de cohérence, de vraisemblance et de correction de données sur le reste des variables permettra la production et la publication des résultats définitifs du RGPH-5.

I.8 Assurance qualité

L'assurance qualité fait partie intégrante du processus du RGPH-5 et a été prévue dans le document de projet dudit recensement. Elle a débuté par la mobilisation de l'expertise

internationale pour l'évaluation, en septembre et octobre 2015, du RGPH 2007 qui a débouché sur des leçons ayant permis d'améliorer l'exécution du RGPH-5.

L'appui technique et l'assurance qualité de l'UNFPA sont fournis dans le cadre d'une convention signée avec le Gouvernement, représenté par le Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) avec le financement de la Banque Mondiale. La mise en œuvre de cette convention a permis la mobilisation de quatre (4) consultants internationaux : un Conseiller Technique Principal (11 mois en 2020 et 12 mois en 2022-2023) ; une Experte en Communication et Mobilisation Sociale (11 mois en 2020 et 10 mois en 2022-2023) ; Un Expert en SIG pour la cartographie censitaire (15 jours en 2020) ; un Expert en Enquête Post-Censitaire (EPC) (3 mois en 2023). Elle a également permis la mobilisation de quatre (4) consultants nationaux pour la révision des plans d'analyse des données et de rédaction des rapports thématiques (3 mois en 2020). Cette expertise a été complémentaire à celle de l'Expert Informaticien en charge des applications CAPI mobilisé directement par le PSTAT sur fonds de la Banque Mondiale.

Ces appuis ont été complétés sur fonds propres de l'UNFPA par la prise en charge deux missions internationales ponctuelles, réalisées avec l'appui technique du Bureau Régional de l'UNFPA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WCARO), pour des avis techniques indépendants à la mise en œuvre du dénombrement :

- une mission d'assurance qualité de la préparation et du lancement du dénombrement par une institution internationale spécialisée dans l'appui technique et l'assurance qualité des RGPH en Afrique (IFORD, 15 jours en 2023) ;
- une mission d'observation indépendante du dénombrement par trois pays impliqués dans la mise en œuvre de la série 2020 des RGPH (Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Togo, 15 jours en 2023).

Toutes ces missions ont débouché sur une appréciation satisfaisante du respect des normes et standards internationaux de qualité tout en formulant quelques recommandations pour faire face aux difficultés ou défis qui ont émaillé la mise œuvre du dénombrement principal. De même, le dénombrement principal a accueilli onze (11) membres du bureau central du recensement de la RDC dans le cadre d'une mission d'échange d'expérience.

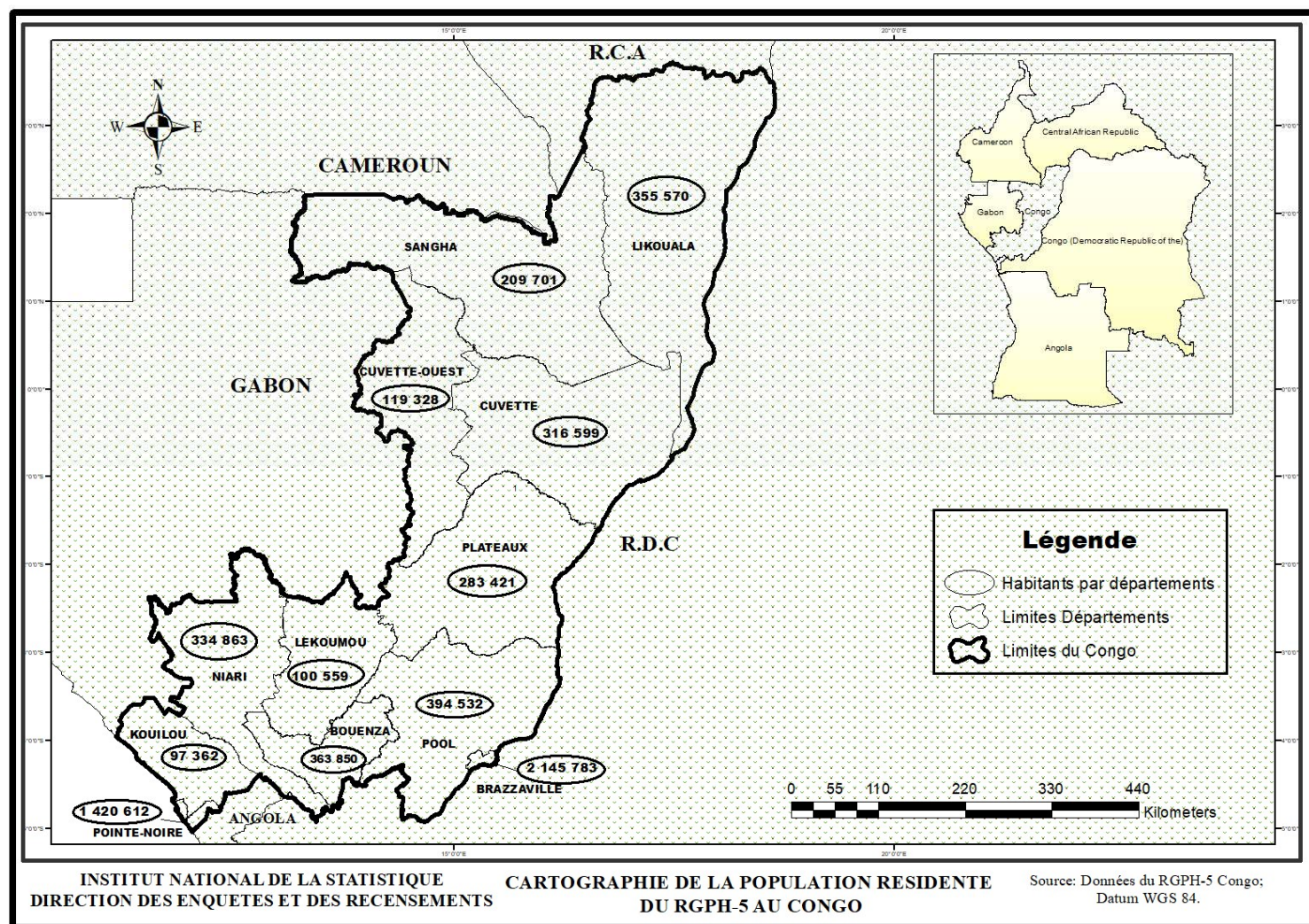
Au niveau interne (au sein de l'ETP), l'assurance qualité était assurée par des missions de contrôle et de vérification sur le terrain pendant différentes activités (tests d'outils, cartographie et dénombrement).

I. RESULTATS PRELIMINAIRES

II.1. Définition des principaux concepts

- **Résident présent** : Personnes résidant habituellement dans le ménage et ayant passé la nuit précédant l'interview dans le ménage.
- **Résident absent** : Personne résidant habituellement dans le ménage, mais n'ayant pas passé la nuit précédant l'interview dans le ménage, à condition qu'elle soit absente depuis moins de 6 mois (les personnes absentes depuis plus de 6 mois ne sont pas à compter).
- **Visiteur** : Personne ne résidant pas habituellement dans le ménage, mais ayant passé la nuit précédant l'interview dans le ménage, à condition qu'elle soit en visite depuis moins de 6 mois (les personnes en visite depuis plus de 6 mois sont à compter comme résidentes).
- **Ménage ordinaire** : Il est constitué d'une personne ou d'un ensemble de personnes apparentées ou non, partageant le plus souvent les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage et dont les ressources ou dépenses sont communes. Elles habitent généralement sous le même toit ou dans la même parcelle.
- **Ménage collectif** : Il est défini comme un groupe de personnes sans lien de parenté entre elles, vivant en commun au sein d'une même institution, pour des raisons de santé, d'études, de travail, de voyage, de discipline ou autres. Ceci n'exclut pas que deux ou plusieurs personnes ayant des liens de parenté appartiennent à un même ménage collectif. Par exemple, deux frères peuvent être détenus dans une même prison.
- **Date de référence du dénombrement** : c'est la date qui se rapporte au comptage des individus et à l'enregistrement de leurs caractéristiques dans les ménages. Dans le cadre du RGPH-5, il s'agit de la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage.
- **Date de référence des résultats du recensement** : c'est la date à laquelle est rattachée l'effectif total de la population dénombrée. Dans le cadre du RGPH-5, elle correspond à la date médiane, c'est-à-dire, celle à laquelle la moitié de l'effectif de la population a été dénombrée (17 mai 2023).

Carte 1 : Effectifs globaux de la population résidente par département au RGPH-5



II.2 Situation de résidence et type de ménage

II.2.1 Situation de résidence

La situation de résidence permet de distinguer deux types de population : la population de droit et la population de fait. La population de droit correspond à la population résidente (résidents présents plus résidents absents) ; tandis que la population de fait est constituée des résidents présents et des visiteurs. Les résultats préliminaires du RGPH-5 portent sur la population de droit, c'est-à-dire de la population résidente. D'après les résultats du tableau 1, la population de droit du Congo est établie à 6 142 180 habitants au 17 mai 2023 qui est la date médiane à laquelle la moitié de l'effectif a été dénombré. La population de fait se chiffre à 6 220 626 habitants.

L'analyse selon la typologie de population montre que 97,89% des habitants ont passé la nuit de référence dans leur ménage, tandis que 2,11% y étaient absents. La répartition par sexe des résidents ne révèle pas de disparités significatives entre hommes et femmes.

Tableau 1 : Répartition de la population recensée par situation de résidence

Typologie	Sexe					
	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Population de droit (RP+RA)	3 049 942	100	3 092 238	100	6 142 180	100
Résident présent (RP)	2 979 646	97,70	3 032 870	98,08	6 012 516	97,89
Résident absent (RA)	70 296	2,30	59 368	1,92	129 664	2,11
Population de fait (RP+Vi)	3 088 109		3 132 517		6 220 626	
Visiteur (Vi)	108 463		99 647		208 110	

II.2.2. Type de ménages

L'analyse des résultats par type de ménage présentés dans le tableau 2 montre que la quasi-totalité (99,67%) de la population résidente vit dans des ménages ordinaires. Par ailleurs, la population des ménages collectifs est majoritairement masculine comme le montre le rapport de masculinité (217,27%).

Tableau 2 : Répartition de la population résidente par type de ménage selon le sexe

Type de ménage	Sexe						RM (%)
	Homme		Femme		Ensemble		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Ménage ordinaire	3 038 205	99,62	3086756	99,82	6124961	99,67	98,43
Ménage collectif	11 737	0,38	5482	0,18	17219	0,33	217,27
Congo	3 049 942	100	3 092 238	100	6 142 180	100	98,67

II.2.3 Taille moyenne des ménages ordinaires

La taille moyenne des ménages ordinaires au Congo est de 4,1 individus. Cette observation au niveau des départements permet de situer la Likouala (6,3 habitants par ménage) comme le département qui a la plus grande taille moyenne des ménages. En revanche, le Kouilou est le département qui a la plus petite taille moyenne (3,2 habitants par ménage). Outre cette analyse, on peut constater que 6 départements sur 12 ont des tailles moyennes supérieures à la moyenne nationale.

Tableau 3 : Répartition des ménages ordinaires, de leur population résidente et leur taille moyenne par département

Département	Ménages ordinaires	Population	Taille moyenne
Kouilou	30 488	96 733	3,2
Niari	72 656	333 429	4,6
Lékoumou	25 665	99 500	3,9
Bouenza	93 383	362 403	3,9
Pool	107 494	393 323	3,7
Plateaux	49 830	282 260	5,7
Cuvette	54 704	314 378	5,7
Cuvette-ouest	20 173	118 892	5,9
Sangha	39 477	208 595	5,3
Likouala	56 187	355 046	6,3
Brazzaville	540 819	2 141 788	4,0
Pointe-Noire	388 321	1 418 614	3,7
Congo	1 479 197	6 124 961	4,1

II.3 Répartition spatiale de la population résidente

II.3.1 Population par département

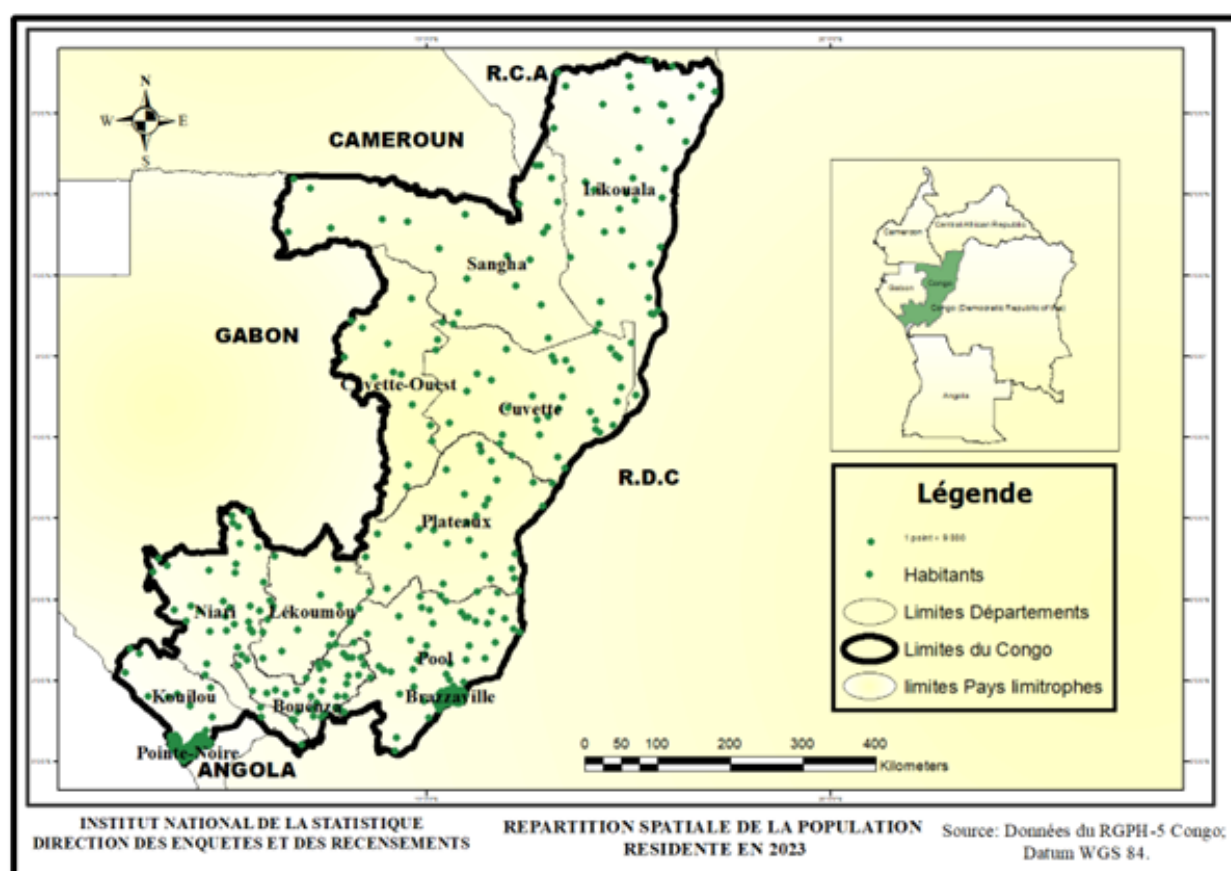
Les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire, où se trouvent respectivement la capitale politique et la capitale économique du pays, concentrent 58,06% de la population congolaise (34,94% pour Brazzaville et 23,13% pour Pointe-Noire). Le Pool (6,42%) est le troisième département le plus peuplé du Congo. Le département le moins peuplé est celui du Kouilou (1,59%).

Tableau 4 : Répartition de la population par département selon le sexe

Département	Sexe		Ensemble	Poids Démographique (%)	RM
	Homme	Femme			
Kouilou	52 111	45 251	97 362	1,59	115,16
Niari	160 761	174 102	334 863	5,45	92,34
Lékoumou	50 313	50 246	100 559	1,64	100,13
Bouenza	180 914	182 936	363 850	5,92	98,89
Pool	197 707	196 825	394 532	6,42	100,45
Plateaux	137 918	145 503	283 421	4,61	94,79
Cuvette	153 648	162 951	316 599	5,15	94,29
Cuvette-ouest	58 280	61 048	119 328	1,94	95,47
Sangha	113 359	96 342	209 701	3,41	117,66
Likouala	174 270	181 300	355 570	5,79	96,12
Brazzaville	1 061 708	1 084 075	2 145 783	34,94	97,94
Pointe-Noire	708 953	711 659	1 420 612	23,13	99,62
Congo	3 049 942	3 092 238	6 142 180	100	98,63

II.3.2 Densité de la population par département

Carte 2 : Cartographie de la population résidente du Congo au RGPH-5

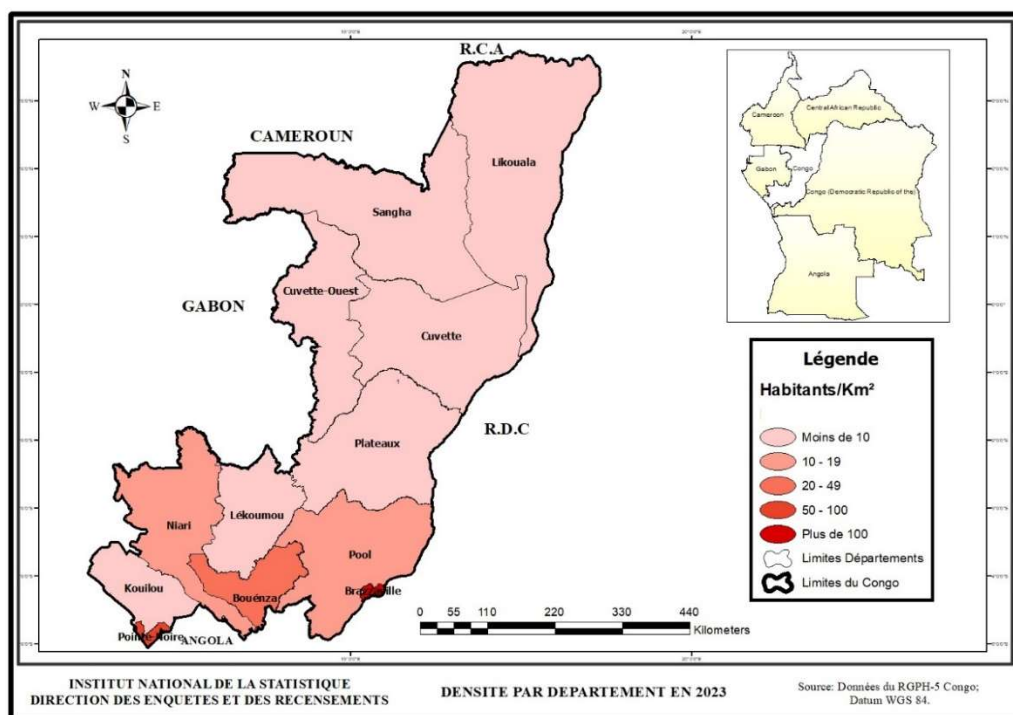


L'analyse des densités à partir du tableau 5 révèle d'importantes disparités spatiales en matière d'occupation du territoire national. Les départements de Brazzaville (3 646,81 habitants/ km²) et de Pointe-Noire (665,7 habitants/ km²) sont densément peuplés comparativement au reste des départements qui présentent des densités largement en deçà de la moyenne nationale (17,96 habitants/km²). Toutefois, le département de la Bouenza avec 29,66 habitants/km² fait une exception avec une couverture de son espace géographique au-dessus de la moyenne nationale.

Tableau 5 : Densité et superficie de la population par département

Département	Population	Superficie	Densité 2023
Kouilou	97 362	12 517	7,78
Niari	334 863	25 942	12,91
Lekoumou	100 559	20 950	4,8
Bouenza	363 850	12 266	29,66
Pool	394 532	32 510	12,14
Plateaux	283 421	38 400	7,38
Cuvette	316 599	48 250	6,56
Cuvette-Ouest	119 328	26 600	4,49
Sangha	209 701	55 800	3,76
Likouala	355 570	66 044	5,38
Brazzaville	2 145 783	588	3 646,81
Pointe-Noire	1 420 612	2 134	665,7
Congo	6 142 180	342 000	17,96

Carte 3 : Densité par département



II.4 Structure par groupe d'âges et sexe de la population

La structure par sexe et par âge de la population décrit la composition actuelle des effectifs aux différents groupes d'âges qui constituent différentes générations ayant chacune sa propre histoire.

II.4.1 Au niveau national

Le tableau 6 et la pyramide correspondante présentent la répartition de la population congolaise par sexe et groupe d'âges quinquennal au niveau national. L'allure de la pyramide révèle une base élargie qui diminue légèrement et régulièrement avec l'augmentation de l'âge avec rétrécissement significatif aux âges élevés (à 65 ans ou plus). Cette tendance est caractéristique d'une population essentiellement jeune alimentée par une forte fécondité dans un contexte de baisse de la mortalité. En effet, l'espérance de vie à la naissance au Congo est passée de 54 ans en 1990 à 64 ans en 2022 d'après les estimations des Nations Unies². Par contre, le nombre moyen d'enfants par femme demeure élevée surtout en milieu rural avec 6,5 contre 3,7 en milieu urbain avec un niveau national établi à 4,4 d'après la MICS (2014-2015)³.

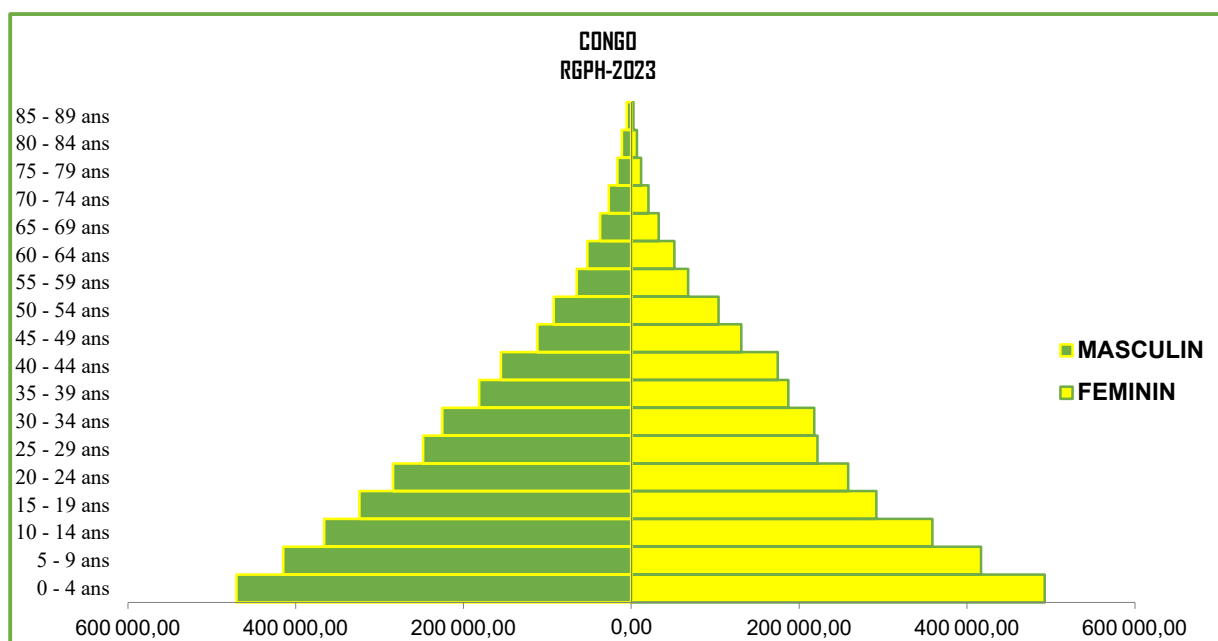
Tableau 6 : Répartition de la population totale par groupe d'âge selon le sexe

Sexe Groupe d'âges	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	492 875	16,16	470 549	15,22	963 424	15,69
5 - 9 ans	416 952	13,67	414 921	13,42	831 873	13,54
10 - 14 ans	358 944	11,77	365 987	11,84	724 931	11,80
15 - 19 ans	291 965	9,57	323 963	10,48	615 928	10,03
20 - 24 ans	258 454	8,47	284 151	9,19	542 605	8,83
25 - 29 ans	222 017	7,28	248 163	8,03	470 180	7,65
30 - 34 ans	217 928	7,15	225 306	7,29	443 234	7,22
35 - 39 ans	187 121	6,14	181 255	5,86	368 376	6,00
40 - 44 ans	174 679	5,73	155 282	5,02	329 961	5,37
45 - 49 ans	131 125	4,30	111 895	3,62	243 020	3,96
50 - 54 ans	103 827	3,40	92 370	2,99	196 197	3,19
55 - 59 ans	67 655	2,22	64 888	2,10	132 543	2,16
60 - 64 ans	51 536	1,69	52 392	1,69	103 928	1,69
65 - 69 ans	32 522	1,07	37 157	1,20	69 679	1,13
70 - 74 ans	20 522	0,67	26 959	0,87	47 481	0,77
75 - 79 ans	11 526	0,38	16 721	0,54	28 247	0,46
80-84 ans	6 690	0,22	11 202	0,36	17 892	0,29
85 ans +	3 604	0,12	9 077	0,29	12 681	0,21
Congo	3 049 942	100	3 092 238	100	6 142 180	100

² Division de la Population des Nations Unies (Base de données en ligne, Révision 2022)

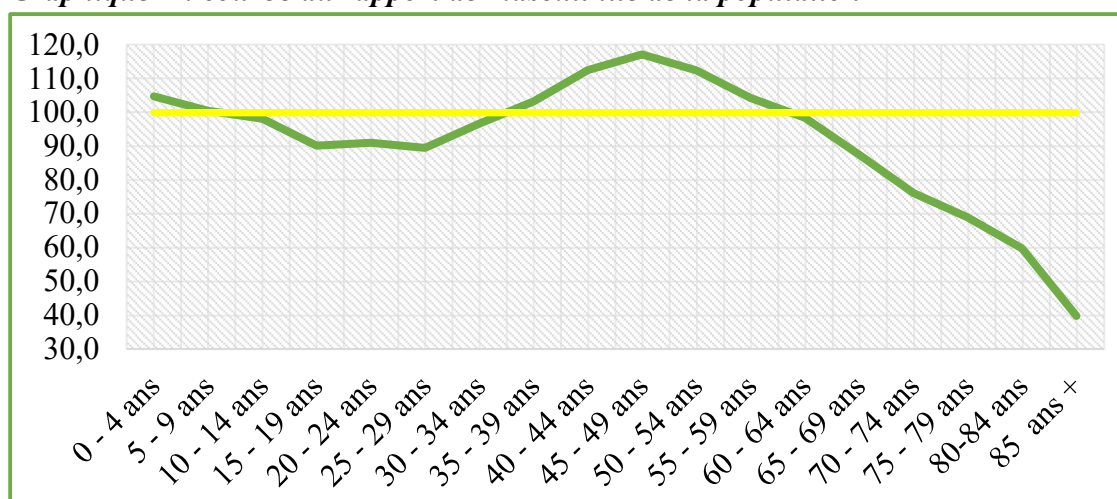
³ Enquête Par Grappes à Indicateurs Multiples (2014-2015).

Graphique 1 : Pyramide des âges du niveau national



Le rapport de masculinité met évidence une supériorité numérique des femmes sur les hommes (98,67 hommes pour 100 femmes) au niveau global de la population. La tendance du rapport de masculinité varie selon le groupe d'âge. Tandis qu'avant 10 ans et entre 35 et 49 ans, on observe une supériorité numérique des hommes sur les femmes, cette tendance s'inverse entre 10 et 35 ans et au-delà de 64 ans au profit des femmes. La supériorité numérique des hommes sur les femmes s'observe entre 35 ans 49 ans, âges où le risque de mortalité maternelle atteint généralement son maximum. En revanche, là où la supériorité numérique des femmes sur les hommes s'observe, elle est associée à la surmortalité classique des hommes (au-delà de 60 ans).

Graphique 2 : courbe du rapport de masculinité de la population



II.4.2 Au niveau départemental

La tendance pyramidale de la structure par âge et sexe de la population s'observe dans tous les départements, à l'exception du Kouilou, de la Sangha et du Pool où quelques irrégularités sont observées à des groupes d'âge spécifiques dont les explications seront recherchées dans leur contexte social et migratoire à travers les analyses thématiques qui suivront ultérieurement.

Illustration 1 : Structure de la population résidente du Kouilou en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	7 654	14,69	7 307	16,15	14 961	15,37
5 - 9 ans	6 448	12,37	6 044	13,36	12 492	12,83
10 - 14 ans	5 631	10,81	4 913	10,86	10 544	10,83
15 - 19 ans	4 027	7,73	3 652	8,07	7 679	7,89
20 - 24 ans	3 253	6,24	2 911	6,43	6 164	6,33
25 - 29 ans	2 974	5,71	2 753	6,08	5 727	5,88
30 - 34 ans	3 374	6,47	2 900	6,41	6 274	6,44
35 - 39 ans	3 698	7,10	2 910	6,43	6 608	6,79
40 - 44 ans	3 652	7,01	2 509	5,54	6 161	6,33
45 - 49 ans	3 236	6,21	2 297	5,07	5 533	5,68
50 - 54 ans	2 668	5,12	2 040	4,51	4 708	4,84
55 - 59 ans	2 155	4,14	1 568	3,47	3 723	3,82
60 - 64 ans	1 491	2,86	1 215	2,69	2 706	2,78
65 - 69 ans	874	1,68	931	2,06	1 805	1,85
70 - 74 ans	520	0,99	616	1,36	1 136	1,17
75 - 79 ans	250	0,48	330	0,73	580	0,60
80-84 ans	136	0,26	196	0,43	332	0,34
85 ans +	70	0,13	159	0,35	229	0,24
Kouilou	52 111	100	45 251	100	97 362	100

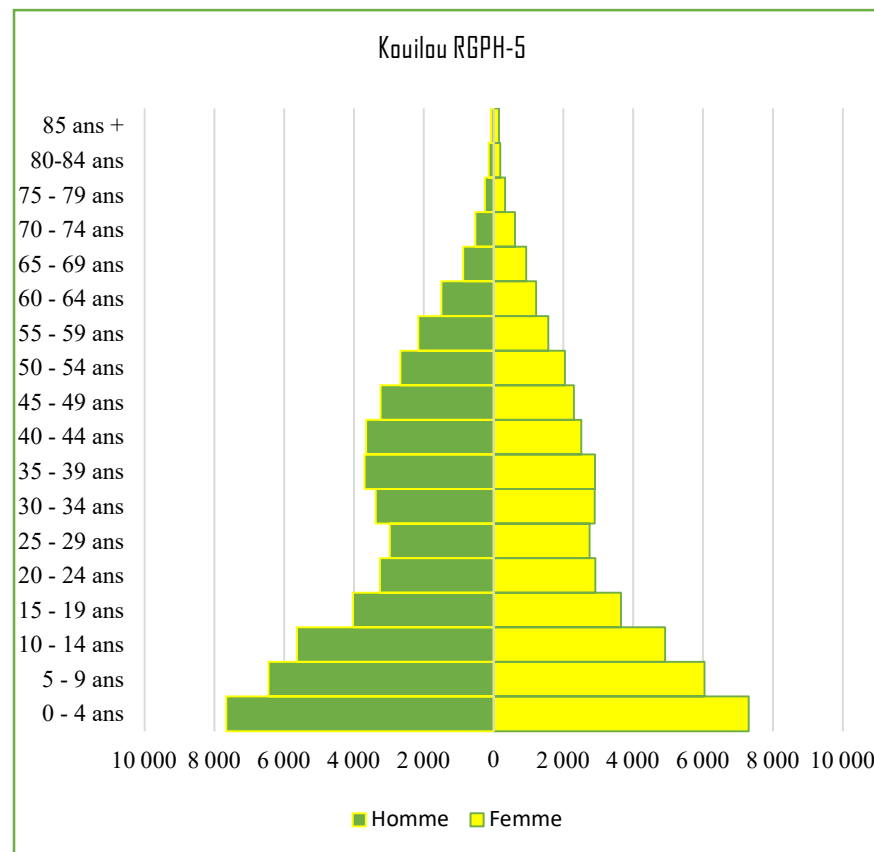


Illustration 2 : Structure de la population résidente du Niari en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	29 977	18,65	30 834	17,71	60 811	18,16
5 - 9 ans	24 549	15,27	26 389	15,16	50 938	15,21
10 - 14 ans	19 386	12,06	21 442	12,32	40 828	12,19
15 - 19 ans	15 571	9,69	17 788	10,22	33 359	9,96
20 - 24 ans	11 434	7,11	14 783	8,48	26 217	7,83
25 - 29 ans	9 509	5,91	10 850	6,23	20 359	6,08
30 - 34 ans	9 358	5,82	10 394	5,97	19 752	5,90
35 - 39 ans	8 726	5,43	8 332	4,79	17 058	5,09
40 - 44 ans	7 918	4,93	7 344	4,22	15 262	4,56
45 - 49 ans	6 794	4,23	6 198	3,56	12 992	3,88
50 - 54 ans	5 777	3,59	5 596	3,21	11 373	3,40
55 - 59 ans	3 927	2,44	3 893	2,24	7 820	2,34
60 - 64 ans	3 111	1,94	3 101	1,78	6 212	1,86
65 - 69 ans	1 997	1,24	2 413	1,38	4 410	1,32
70 - 74 ans	1 229	0,76	1 802	1,04	3 031	0,91
75 - 79 ans	714	0,44	1 165	0,67	1 879	0,56
80-84 ans	481	0,30	900	0,52	1 381	0,41
85 ans +	303	0,19	878	0,50	1 181	0,35
Niari	160 761	100	174 102	100	334 863	100

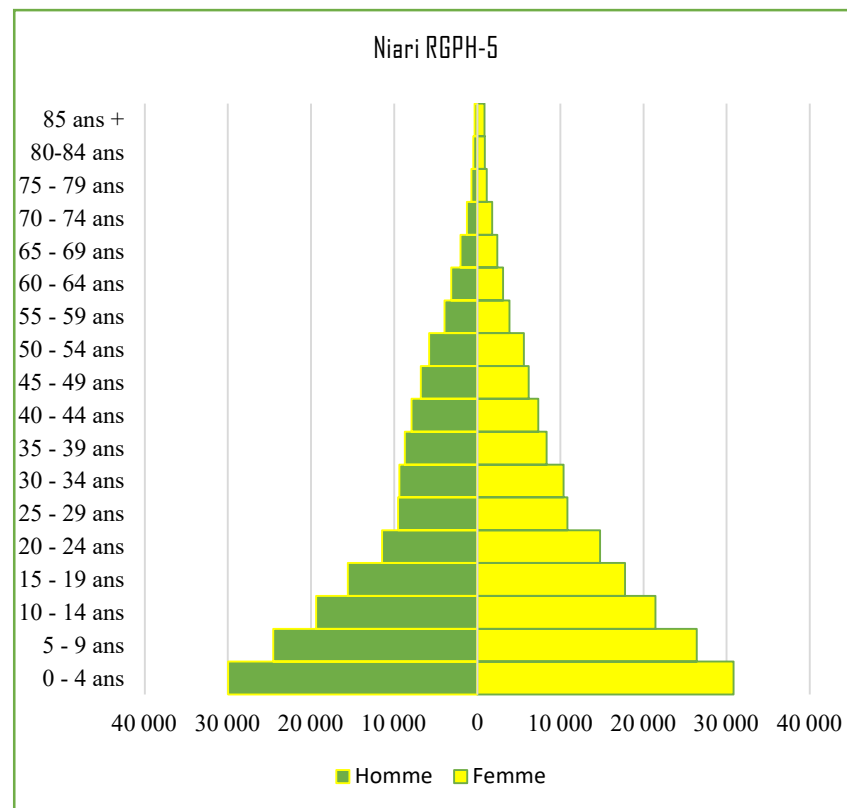


Illustration 3 : Structure de la population résidente de la Lékoumou en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	8 173	16,24	8 055	16,03	16228	16,14
5 - 9 ans	7 123	14,16	6 880	13,69	14003	13,93
10 - 14 ans	6 521	12,96	5 898	11,74	12419	12,35
15 - 19 ans	5 006	9,95	4 324	8,61	9330	9,28
20 - 24 ans	3 341	6,64	3 785	7,53	7126	7,09
25 - 29 ans	3 128	6,22	2 964	5,90	6092	6,06
30 - 34 ans	2 798	5,56	2 929	5,83	5727	5,70
35 - 39 ans	2 811	5,59	2 973	5,92	5784	5,75
40 - 44 ans	2 704	5,37	2 460	4,90	5164	5,14
45 - 49 ans	2 306	4,58	2 080	4,14	4386	4,36
50 - 54 ans	2 007	3,99	2 077	4,13	4084	4,06
55 - 59 ans	1 442	2,87	1 486	2,96	2928	2,91
60 - 64 ans	1 089	2,16	1 268	2,52	2357	2,34
65 - 69 ans	698	1,39	1 036	2,06	1734	1,72
70 - 74 ans	523	1,04	775	1,54	1298	1,29
75 - 79 ans	336	0,67	555	1,10	891	0,89
80-84 ans	228	0,45	425	0,85	653	0,65
85 ans +	79	0,16	276	0,55	355	0,35
Lekoumou	50 313	100	50 246	100	100559	100

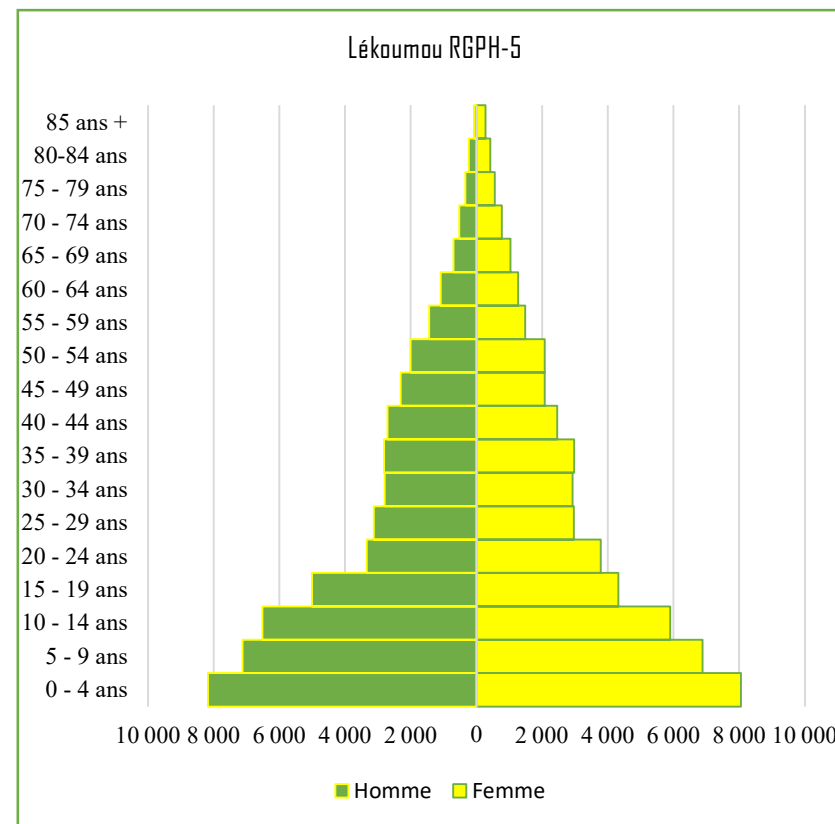


Illustration 4 : Structure de la population résidente de la Bouenza en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	30 307	16,74	31 079	16,99	61 386	16,87
5 - 9 ans	25 092	13,87	24 352	13,32	49 444	13,59
10 - 14 ans	23 531	13,01	22 206	12,14	45 737	12,57
15 - 19 ans	19 256	10,64	17 365	9,49	36 621	10,06
20 - 24 ans	13 346	7,38	13 304	7,27	26 650	7,32
25 - 29 ans	10 051	5,56	10 258	5,61	20 309	5,58
30 - 34 ans	10 287	5,69	10 393	5,68	20 680	5,68
35 - 39 ans	9 494	5,25	10 064	5,50	19 558	5,38
40 - 44 ans	8 992	4,97	9 150	5,00	18 142	4,99
45 - 49 ans	8 455	4,67	8 051	4,40	16 506	4,54
50 - 54 ans	7 489	4,14	7 175	3,92	14 664	4,03
55 - 59 ans	5 205	2,88	5 365	2,93	10 570	2,91
60 - 64 ans	3 793	2,1	4 477	2,45	8 270	2,27
65 - 69 ans	2 286	1,26	3 420	1,87	5 706	1,57
70 - 74 ans	1 473	0,81	2 653	1,45	4 126	1,13
75 - 79 ans	975	0,54	1 651	0,90	2 626	0,72
80-84 ans	578	0,32	1 112	0,61	1 690	0,46
85 ans +	304	0,17	861	0,47	1 165	0,32
Bouenza	180 914	100	182 936	100	363 850	100

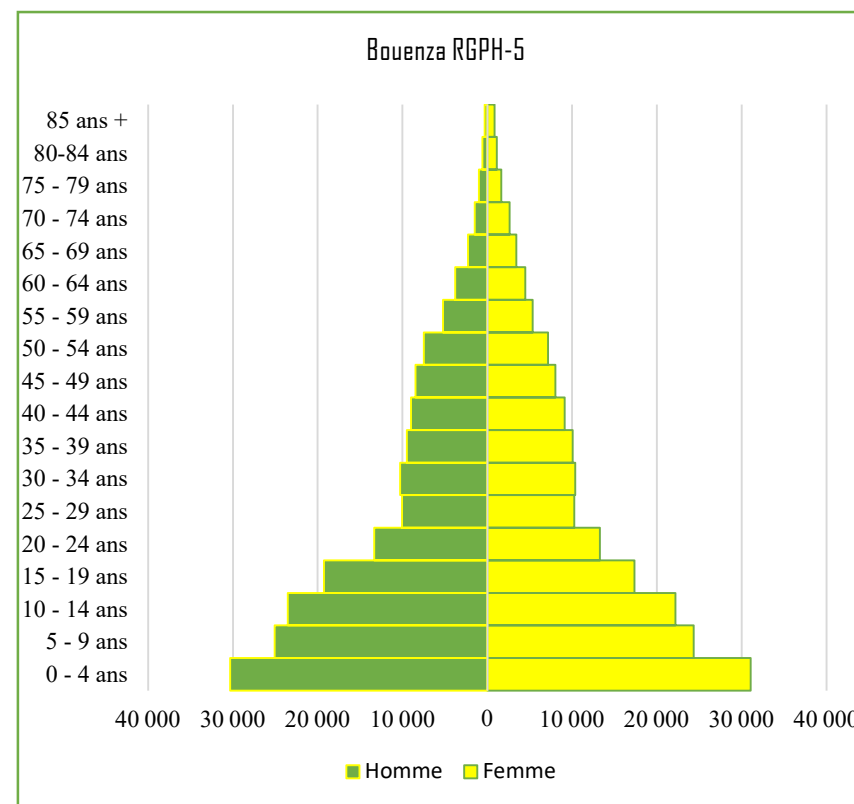


Illustration 5 : Structure de la population résidente du Pool en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	41 678	21,08	42 158	21,42	83836	21,25
5 - 9 ans	27 090	13,70	26 977	13,71	54067	13,7
10 - 14 ans	22 347	11,30	22 614	11,49	44961	11,4
15 - 19 ans	16 568	8,38	15 479	7,86	32047	8,12
20 - 24 ans	11 798	5,97	12 650	6,43	24448	6,20
25 - 29 ans	9 844	4,98	10 238	5,20	20082	5,09
30 - 34 ans	10 756	5,44	10 161	5,16	20917	5,30
35 - 39 ans	10 858	5,49	9 927	5,04	20785	5,27
40 - 44 ans	10 662	5,39	8 990	4,57	19652	4,98
45 - 49 ans	9 084	4,59	7 996	4,06	17080	4,33
50 - 54 ans	8 171	4,14	7 332	3,72	15503	3,93
55 - 59 ans	6 178	3,12	6 053	3,08	12231	3,10
60 - 64 ans	4 803	2,43	5 171	2,63	9974	2,53
65 - 69 ans	3 118	1,58	3 930	2,00	7048	1,79
70 - 74 ans	2 191	1,11	2 937	1,49	5128	1,30
75 - 79 ans	1 317	0,67	1 882	0,96	3199	0,81
80-84 ans	768	0,39	1 298	0,66	2066	0,52
85 ans +	476	0,24	1 032	0,52	1508	0,38
Pool	197 707	100	196 825	100	394532	100

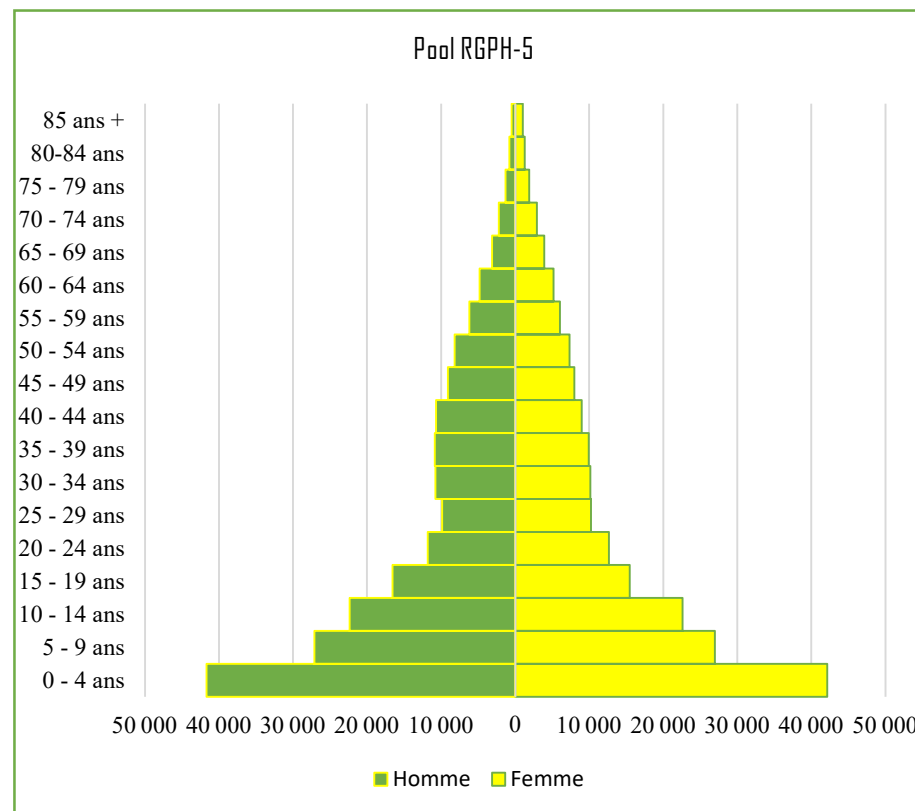


Illustration 6 : Structure de la population résidente des Plateaux en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	31 147	22,59	30 324	20,84	61 471	21,69
5 - 9 ans	23 246	16,85	25 058	17,23	48 304	17,04
10 - 14 ans	18 998	13,77	19 810	13,61	38 808	13,69
15 - 19 ans	13 907	10,09	15 615	10,73	29 522	10,42
20 - 24 ans	11 379	8,25	11 795	8,11	23 174	8,18
25 - 29 ans	6 510	4,72	7 602	5,22	14 112	4,98
30 - 34 ans	5 783	4,19	6 274	4,31	12 057	4,25
35 - 39 ans	5 018	3,64	5 407	3,72	10 425	3,68
40 - 44 ans	5 459	3,96	5 240	3,6	10 699	3,77
45 - 49 ans	4 483	3,25	4 276	2,94	8 759	3,09
50 - 54 ans	3 872	2,81	3 872	2,66	7 744	2,73
55 - 59 ans	2 964	2,15	2 836	1,95	5 800	2,05
60 - 64 ans	1 944	1,41	2 142	1,47	4 086	1,44
65 - 69 ans	1 150	0,84	1 606	1,11	2 756	0,97
70 - 74 ans	861	0,62	1 444	0,99	2 305	0,81
75 - 79 ans	571	0,41	978	0,67	1 549	0,55
80-84 ans	377	0,27	702	0,48	1 079	0,38
85 ans +	249	0,18	522	0,36	771	0,27
Plateaux	137 918	100	145 503	100	283 421	100

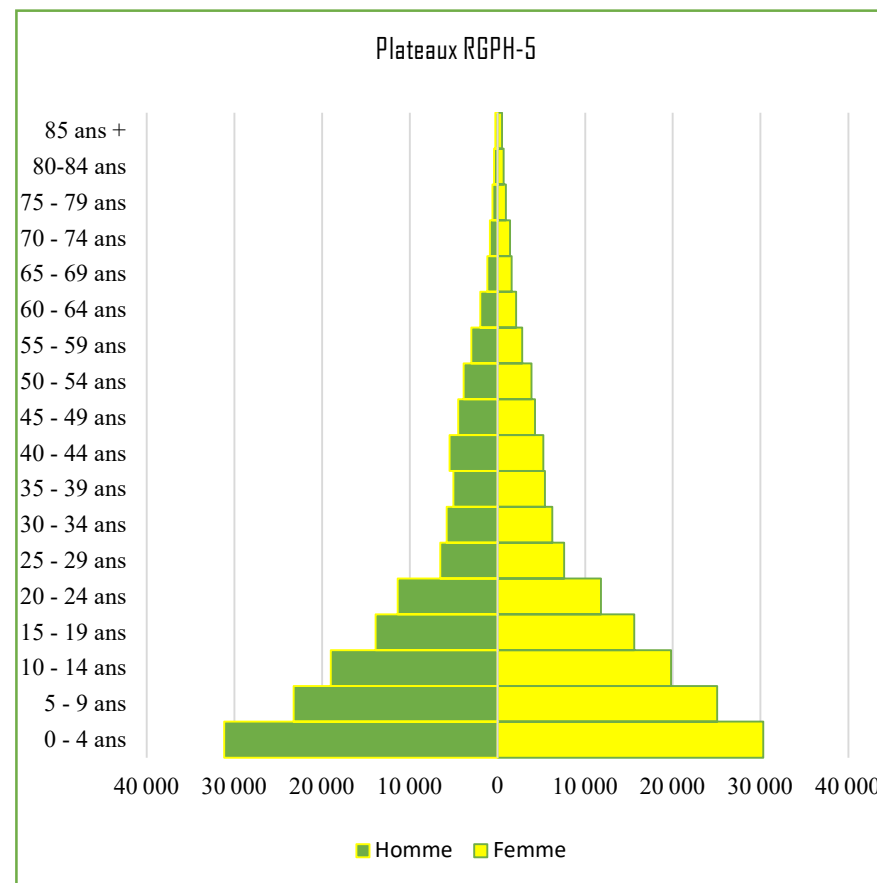


Illustration 7 : Structure de la population résidente de la Cuvette en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	32 344	21,05	29 133	17,88	61 477	19,42
5 - 9 ans	23 823	15,5	27 969	17,17	51 792	16,36
10 - 14 ans	19 526	12,71	21 831	13,4	41 357	13,06
15 - 19 ans	14 639	9,53	17 973	11,03	32 612	10,3
20 - 24 ans	12 395	8,07	15 085	9,26	27 480	8,68
25 - 29 ans	12 846	8,36	13 579	8,33	26 425	8,35
30 - 34 ans	10 774	7,01	10 820	6,64	21 594	6,82
35 - 39 ans	6 313	4,11	6 346	3,89	12 659	4,00
40 - 44 ans	6 166	4,01	5 362	3,29	11 528	3,64
45 - 49 ans	4 668	3,04	3 933	2,42	8 601	2,72
50 - 54 ans	3 710	2,41	3 307	2,03	7 017	2,22
55 - 59 ans	2 317	1,51	2 141	1,31	4 458	1,41
60 - 64 ans	1 641	1,07	1 621	0,99	3 262	1,03
65 - 69 ans	928	0,61	1 154	0,71	2 082	0,66
70 - 74 ans	661	0,43	1 042	0,64	1 703	0,54
75 - 79 ans	444	0,29	741	0,45	1 185	0,37
80-84 ans	279	0,18	507	0,31	786	0,25
85 ans +	174	0,11	407	0,25	581	0,18
Cuvette	153 648	100	162 951	100	316 599	100

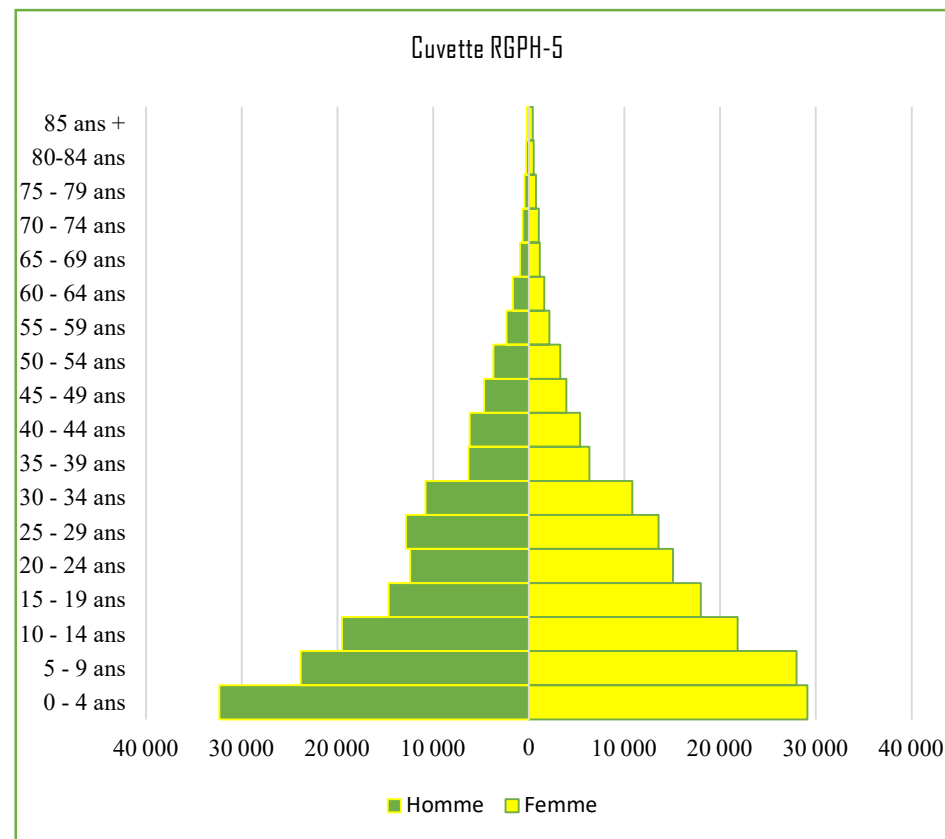


Illustration 8 : Structure de la population résidente de la Cuvette-Ouest en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	13 053	22,39	11 383	18,65	24 436	20,48
5 - 9 ans	8 607	14,77	9 028	14,79	17 635	14,78
10 - 14 ans	7 079	12,15	7 730	12,66	14 809	12,41
15 - 19 ans	5 732	9,84	7 241	11,86	12 973	10,87
20 - 24 ans	4 738	8,13	5 117	8,38	9 855	8,26
25 - 29 ans	3 434	5,89	4 230	6,93	7 664	6,42
30 - 34 ans	3 217	5,52	3 541	5,8	6 758	5,66
35 - 39 ans	2 841	4,87	2 993	4,9	5 834	4,89
40 - 44 ans	3 021	5,18	2 736	4,48	5 757	4,82
45 - 49 ans	2 219	3,81	1 899	3,11	4 118	3,45
50 - 54 ans	1 553	2,66	1 474	2,42	3 027	2,54
55 - 59 ans	1 040	1,78	1 014	1,66	2 054	1,72
60 - 64 ans	651	1,12	697	1,14	1 348	1,13
65 - 69 ans	384	0,66	617	1,01	1 001	0,84
70 - 74 ans	292	0,5	513	0,84	805	0,67
75 - 79 ans	191	0,33	357	0,58	548	0,46
80-84 ans	143	0,25	271	0,45	414	0,35
85 ans +	85	0,15	207	0,34	292	0,24
Cuvette-Ouest	58 280	100	61 048	100	119 328	100

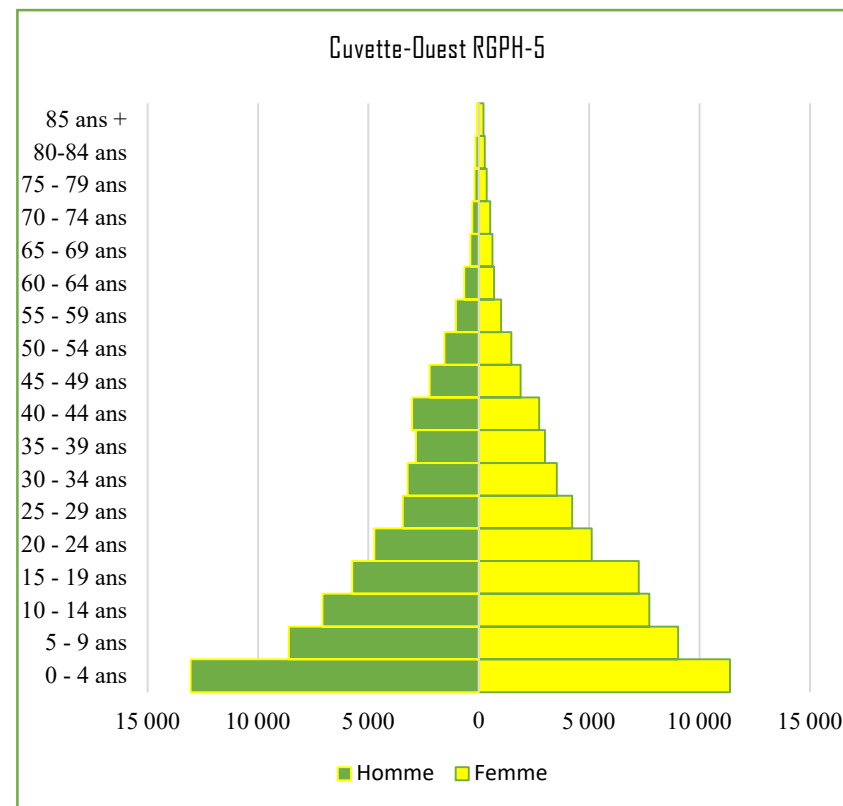


Illustration 9 : Structure de la population résidente de la Sangha en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	27 810	24,53	24 270	25,19	52 080	24,84
5 - 9 ans	25 963	22,9	20 597	21,38	46 560	22,20
10 - 14 ans	13 357	11,78	8 665	8,99	22 022	10,50
15 - 19 ans	6 741	5,95	7 046	7,31	13 787	6,57
20 - 24 ans	5 812	5,13	6 641	6,89	12 453	5,94
25 - 29 ans	4 885	4,31	5 482	5,69	10 367	4,94
30 - 34 ans	5 639	4,97	5 268	5,47	10 907	5,20
35 - 39 ans	5 666	5	4 782	4,97	10 448	4,98
40 - 44 ans	5 121	4,52	3 847	3,99	8 968	4,28
45 - 49 ans	4 021	3,55	2 878	2,99	6 899	3,29
50 - 54 ans	3 303	2,91	2 256	2,34	5 559	2,65
55 - 59 ans	1 980	1,75	1 576	1,64	3 556	1,70
60 - 64 ans	1 439	1,27	1 174	1,22	2 613	1,25
65 - 69 ans	743	0,66	736	0,77	1 479	0,71
70 - 74 ans	458	0,4	489	0,51	947	0,45
75 - 79 ans	225	0,2	330	0,34	555	0,26
80-84 ans	149	0,13	196	0,2	345	0,16
85 ans +	47	0,04	109	0,11	156	0,07
Sangha	113 359	100	96 342	100	209 701	100

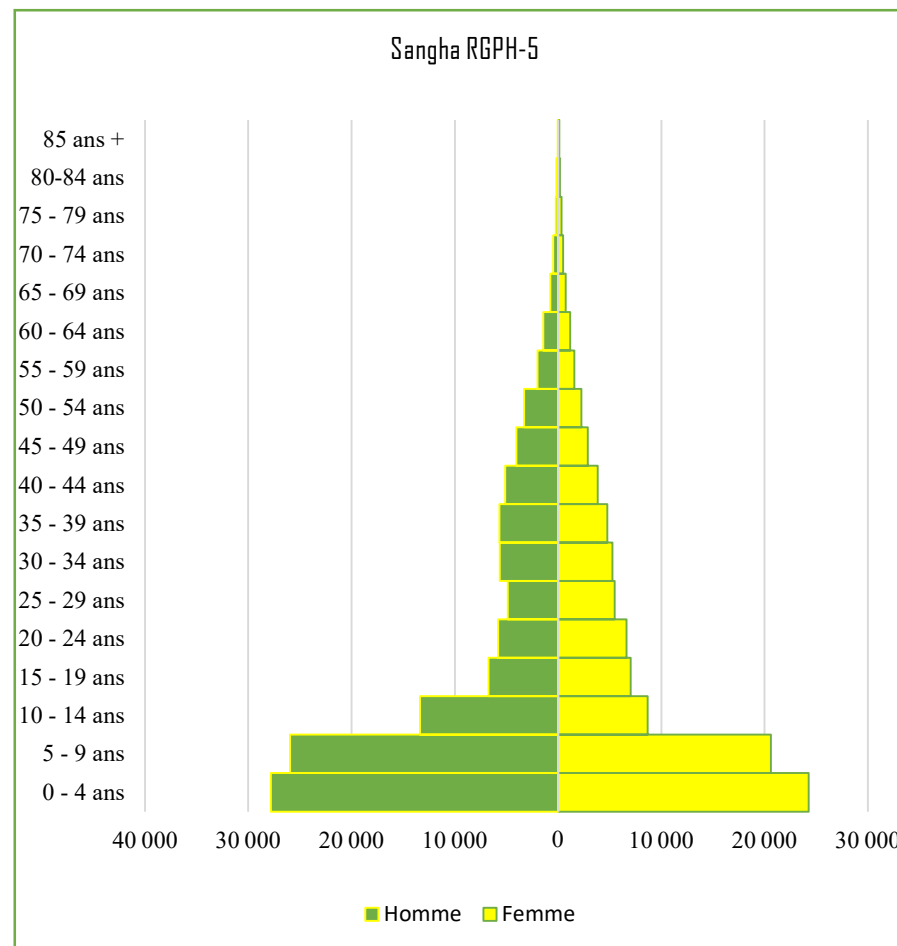


Illustration 10 : Structure de la population résidente de la Likouala en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	43 187	24,78	40 711	22,46	83 898	23,6
5 - 9 ans	29 014	16,65	30 670	16,92	59 684	16,79
10 - 14 ans	20 765	11,92	22 266	12,28	43 031	12,10
15 - 19 ans	16 769	9,62	19 034	10,5	35 803	10,07
20 - 24 ans	13 626	7,82	15 566	8,59	29 192	8,21
25 - 29 ans	10 062	5,77	11 566	6,38	21 628	6,08
30 - 34 ans	9 346	5,36	9 147	5,05	18 493	5,20
35 - 39 ans	8 470	4,86	8 590	4,74	17 060	4,80
40 - 44 ans	6 986	4,01	7 387	4,07	14 373	4,04
45 - 49 ans	4 759	2,73	3 895	2,15	8 654	2,43
50 - 54 ans	4 185	2,4	4 032	2,22	8 217	2,31
55 - 59 ans	2 805	1,61	2 932	1,62	5 737	1,61
60 - 64 ans	1 777	1,02	2 473	1,36	4 250	1,20
65 - 69 ans	1 044	0,6	1 099	0,61	2 143	0,60
70 - 74 ans	641	0,37	805	0,44	1 446	0,41
75 - 79 ans	429	0,25	584	0,32	1 013	0,28
80-84 ans	298	0,17	350	0,19	648	0,18
85 ans +	107	0,06	193	0,11	300	0,08
Likouala	174 270	100	181 300	100	355 570	100

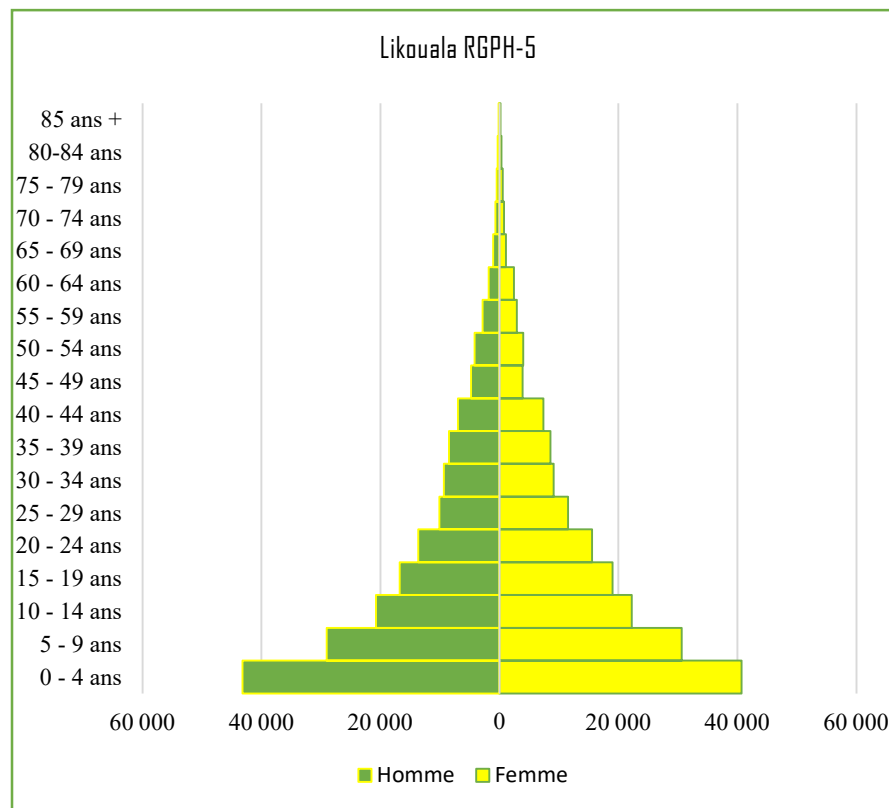


Illustration 11 : Structure de la population résidente de Brazzaville en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	140 442	13,23	127 204	11,73	267 646	12,47
5 - 9 ans	130 578	12,29	126 159	11,63	256 737	11,96
10 - 14 ans	119 654	11,27	124 624	11,49	244 278	11,38
15 - 19 ans	110 125	10,37	125 936	11,62	236 061	11,00
20 - 24 ans	105 810	9,97	114 036	10,52	219 846	10,25
25 - 29 ans	89 776	8,46	102 823	9,48	192 599	8,98
30 - 34 ans	87 981	8,29	91 989	8,49	179 970	8,39
35 - 39 ans	69 854	6,58	67 319	6,21	137 173	6,39
40 - 44 ans	64 872	6,11	59 775	5,51	124 647	5,81
45 - 49 ans	44 425	4,18	39 340	3,63	83 765	3,90
50 - 54 ans	33 705	3,17	31 615	2,92	65 320	3,04
55 - 59 ans	20 773	1,96	21 664	2,00	42 437	1,98
60 - 64 ans	17 411	1,64	17 937	1,65	35 348	1,65
65 - 69 ans	11 697	1,1	12 653	1,17	24 350	1,13
70 - 74 ans	7 290	0,69	8 948	0,83	16 238	0,76
75 - 79 ans	3 936	0,37	5 502	0,51	9 438	0,44
80-84 ans	2 197	0,21	3 555	0,33	5 752	0,27
85 ans +	1 182	0,11	2 996	0,28	4 178	0,19
Brazzaville	1 061 708	100	1 084 075	100	2 145 783	100

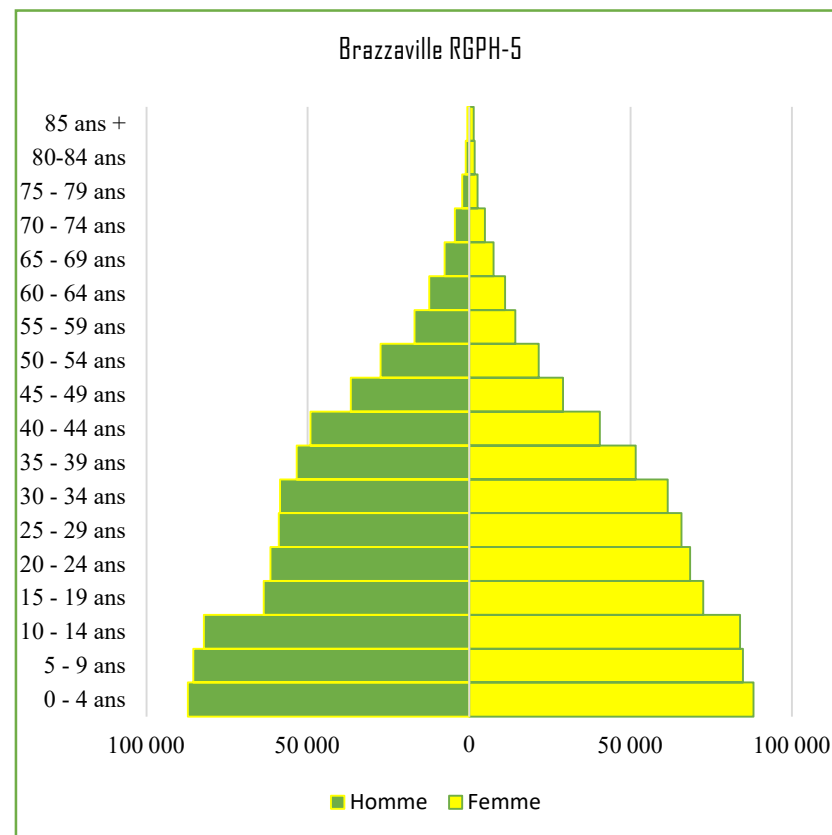
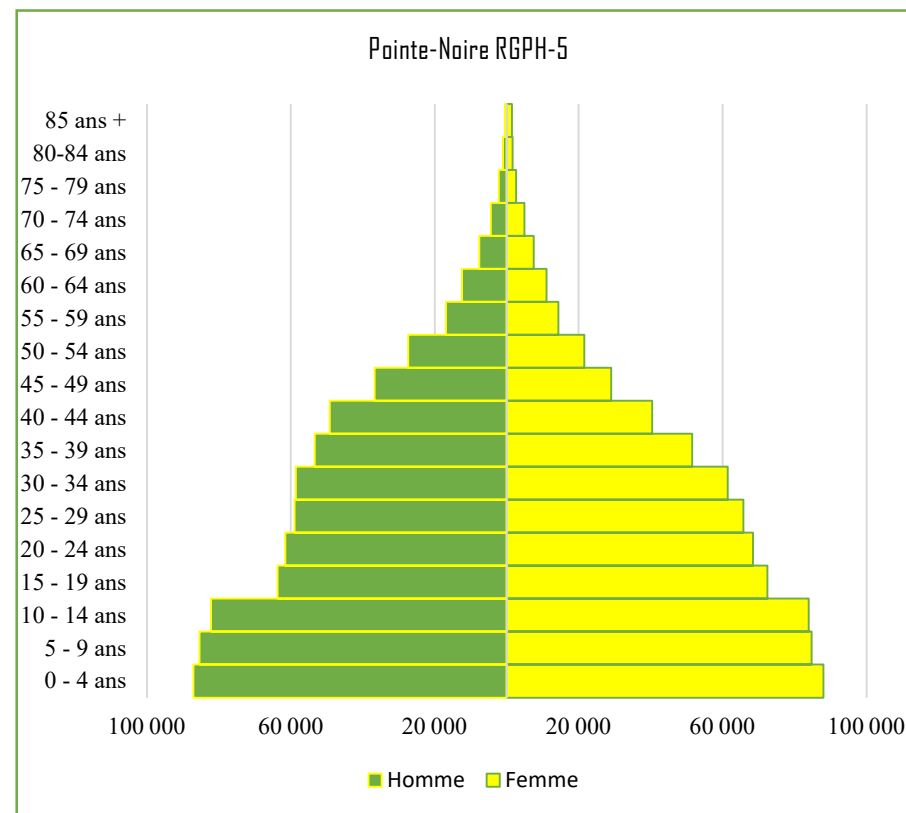


Illustration 12 : Structure de la population résidente de Pointe-Noire en 2023

Groupe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 - 4 ans	87 103	12,29	88 089	12,38	175 192	12,33
5 - 9 ans	85 421	12,05	84 797	11,92	170 218	11,98
10 - 14 ans	82 149	11,59	83 987	11,8	166 136	11,69
15 - 19 ans	63 625	8,97	72 510	10,19	136 135	9,58
20 - 24 ans	61 522	8,68	68 478	9,62	130 000	9,15
25 - 29 ans	58 996	8,32	65 820	9,25	124 816	8,79
30 - 34 ans	58 616	8,27	61 491	8,64	120 107	8,45
35 - 39 ans	53 373	7,53	51 613	7,25	104 986	7,39
40 - 44 ans	49 126	6,93	40 482	5,69	89 608	6,31
45 - 49 ans	36 676	5,17	29 053	4,08	65 729	4,63
50 - 54 ans	27 387	3,86	21 595	3,04	48 982	3,45
55 - 59 ans	16 869	2,38	14 360	2,02	31 229	2,20
60 - 64 ans	12 388	1,75	11 114	1,56	23 502	1,65
65 - 69 ans	7 602	1,07	7 564	1,06	15 166	1,07
70 - 74 ans	4 383	0,62	4 934	0,69	9 317	0,66
75 - 79 ans	2 135	0,3	2 646	0,37	4 781	0,34
80-84 ans	1 055	0,15	1 691	0,24	2 746	0,19
85 ans +	527	0,07	1 435	0,2	1 962	0,14
Pointe-Noire	708 953	100	711 659	100	1 420 612	100



II.4.3 Structure par groupes d'âges spécifiques de la population résidente

L'âge et le sexe sont des variables essentielles dans l'analyse démographique. La répartition de la population par sexe et par groupe d'âges spécifique a un intérêt capital pour divers programmes de développement tant des ministères sectoriels (jeunesse, santé, éducation, emploi, protection sociale, etc.) que des partenaires au développement (UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, etc.). En effet, à chaque groupe d'âges spécifique correspond des besoins spécifiques qui sont pris en charge par ces programmes. De plus, ces groupes d'âges servent de dénominateurs dans le calcul des divers indicateurs de ces programmes et aident à leur planification et au suivi évaluation.

La population congolaise est majoritairement jeune avec 76% de la population âgée de moins de 35 ans (76,7% pour les femmes contre 75,3% pour les hommes). La population scolarisable (6-11 ans) et celle d'âge préscolaire (3-5 ans) représentent respectivement 15% et 8,9% de la population totale (tableau 8). La proportion des enfants de moins de 5 ans est de près de 19% de cette population. Cette proportion est de 56% pour la population en âge de travailler (15-64 ans) et de 4,5% pour les personnes âgées de 60 ans ou plus. Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentent 49,48% de la population féminine.

Tableau 7 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges spécifique selon le sexe

Groupe d'âges spécifiques	Sexe		Total	Population Totale (%)
	Homme	Femme		
0 an	113 292	106 867	220 159	3,58
0- 1 an	212 559	189 850	402 409	6,55
0 - 3 ans	401 611	379 151	780 762	12,71
1 - 4 ans	379 583	363 682	743 265	12,1
0 - 5 ans	580 796	558 463	1 139 259	18,55
0 -14 ans	1 268 772	1 251 457	2 520 229	41,03
0 - 15 ans	1 332 513	1 317 166	2 649 679	43,14
0-35 ans	2 298 069	2 371 031	4 669 100	76,02
0 - 17 ans	1 454 250	1 442 784	2 897 034	47,17
0 - 45 ans	2 650 460	2 694 378	5 344 838	87,02
3 - 5 ans	270 838	273 108	543 946	8,86
6 - 11 ans	480 122	477 909	958 031	15,60
6 - 14 ans	687 976	692 994	1 380 970	22,48
6 - 18 ans	932 624	946 206	1 878 830	30,59
12 -19 ans	499 819	539 048	1 038 867	16,91
12 - 49 ans	1 691 143	1 745 099	3 436 242	55,94
15 - 24 ans	550 420	608 113	1 158 533	18,86
15 - 35 ans	1 029 297	1 119 574	2 148 871	34,99
15 - 49 ans	1 483 289	1 530 014	3 013 303	49,06
15 - 54 ans	1 587 117	1 622 385	3 209 502	52,25
15 - 59 ans	1 654 771	1 687 274	3 342 045	54,41
15 - 64 ans	1 706 307	1 739 666	3 445 973	56,10
6 ans +	2 469 146	2 533 775	5 002 921	81,45
18 ans +	1 595 692	1 649 455	3 245 147	52,83
21 ans +	1 433 530	1 456 595	2 890 125	47,05
55 ans +	194 054	218 396	412 450	6,72
60 ans +	126 399	153 508	279 907	4,56
65 ans +	74 863	101 116	175 979	2,87
70 ans +	42 341	63 959	106 300	1,73
Congo	3 049 942	3 092 238	6 142 180	100

II.4.4 Dépendance démographique

Les résultats du RGPH-5 montrent un rapport de dépendance démographique de 0,78. Ce qui signifie qu'une personne potentiellement active a, en moyenne, moins d'une personne potentiellement inactive (personnes âgées de 0 à 14 ans et celles de 65 ans ou plus) à sa charge.

On remarque, dans les départements du Pool, des Plateaux, de la Cuvette, de la Cuvette Ouest, de la Sangha et de la Likouala, que le rapport de dépendance démographique est supérieur à 1.

Tableau 8 : Rapport de dépendance par département

Département	Moins de 15 ans	15- 64 ans	65 ans ou plus	Ensemble	Rapport de dépendance
Kouilou	37 998	55 284	4 080	97 362	0,76
Niari	152 577	170 403	11 882	334 863	0,97
Lékoumou	42 649	52 978	4 932	100 559	0,90
Bouenza	156 567	191 969	15 313	363 850	0,90
Pool	182 865	192 718	18 950	394 532	1,05
Plateaux	148 583	126 378	8 460	283 421	1,24
Cuvette	154 627	155 634	6 338	316 599	1,03
Cuvette-Ouest	56 880	59 388	3 061	119 328	1,01
Sangha	120 662	85 555	3 484	209 701	1,45
Likouala	186 614	163 406	5 550	355 570	1,18
Brazzaville	768 662	1 317 164	59 957	2 145 783	0,63
Pointe-Noire	511 546	875 095	33 972	1 420 612	0,62
Congo	2 520 229	3 445 973	175 979	6 142 180	0,78

II.5 Évolution de la population résidente de 1974 à 2023

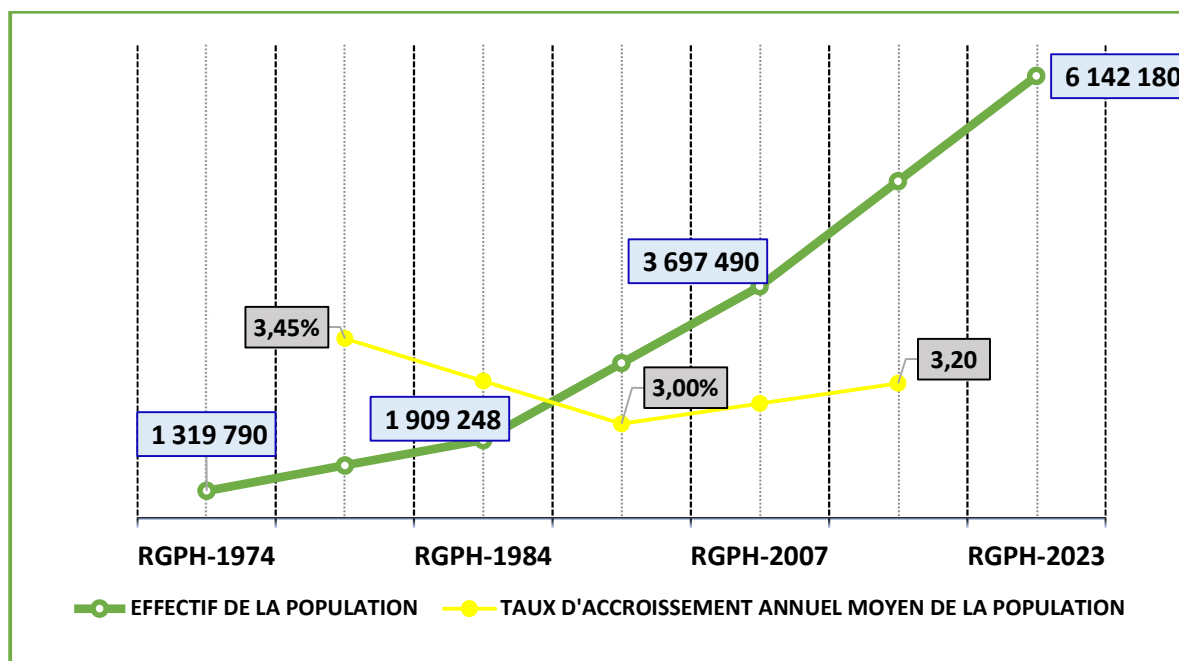
II.5.1 Évolution de l'effectif de la population

Entre 1974 et 2023, le Congo a réalisé cinq (05) Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat/Habitation (RGPH), à savoir les recensements de 1974, 1984, 1996, 2007 et 2023. Il sied de noter que les résultats du recensement de 1996 n'ont pas été homologués par le Gouvernement de la République. A cet effet, la description de l'évolution de l'effectif de ladite population sur la période susmentionnée ne prend pas en compte les données du troisième RGPH réalisé en 1996.

Entre 1974 et 2023, l'évolution de la population résidente du Congo a connu une tendance régulière à la hausse, caractérisée par des taux d'accroissement annuels moyens intercensitaires d'au moins 3%. Cette population est passée 3 697 490 habitants en 2007 à 6 142 180 habitants en 2023, correspondant ainsi à un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire de 3,2%. Si ce taux de croissance démographique se stabilise, la population congolaise connaîtra un doublement en 22 ans approximativement, c'est-à-dire à partir de l'année 2045. Le recensement précédent, réalisé en 2007, avait établi le temps de doublement de la population congolaise à 23 ans à peu près, ce qui correspond à l'année 2030 au-delà de laquelle la population avoisinera les 8 millions d'habitants.

Par ailleurs, on note que la population résidente du Congo a presque quintuplé (4,65 fois) en un demi-siècle environ (49 ans), passant de 1 319 790 habitants en 1974 à 6 142 180 habitants en 2023.

Graphique 3 : Évolution de l'effectif et du taux d'accroissement de la population résidente de 1974 à 2023



II.5.2 Évolution de la densité entre 2007 et 2023

L'analyse de l'évolution des densités met en évidence une augmentation significative (7,16 hbts/km²) au niveau national, passant de 10,8 habitants au km² en 2007 à 17,96 en 2023 consécutivement à une forte croissance de la population de l'ordre de 3,2% au cours de cette période. Cette tendance est à la hausse dans tous les départements à l'exception de Brazzaville et Pointe Noire où la densité de la population est plutôt en régression suite à leur extension géographique dans les zones périphériques.

Tableau 10 : Densité de la population en 2007 et 2023

Départements	Densité (hbts/km ²) en 2007	Densité (hbts/km ²) en 2023
Kouilou	6,7	7,8
Niari	8,9	12,9
Lékoumou	4,6	4,8
Bouenza	25,2	29,6
Pool	7,0	12,1
Plateaux	4,5	7,4
Cuvette	3,2	6,5
Cuvette ouest	2,7	4,5
Sangha	1,5	3,7
Likouala	2,3	5,4
Brazzaville	13 733,8	3646,9
Pointe-Noire	16 369,2	665,7
Total	10,8	17,9

CONCLUSION

Le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation indique qu'au 17 mai 2023 la population totale résidente de la République du Congo se chiffre à 6 142 180 habitants soit 3 049 942 hommes (49,66%) et 3 092 238 femmes (50,34%).

Au recensement de 2007 on a enregistré 3 697 490 habitants ; en rapport avec le RGPH-5 de 2023, il se dégage un taux d'accroissement annuel moyen de 3,2% durant la période intercensitaire contre 3,0% entre 1984 et 2007. Cette augmentation de la croissance résulterait d'une fécondité qui tarde à baisser et une mortalité certes élevée mais en baisse constante. Si ce taux se maintient, la population doublera au bout de 22 ans, et la République du Congo comptera environ 12 284 360 d'habitants en 2045.

Ces informations actualisées mises à la disposition des décideurs et autres utilisateurs peuvent orienter l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques, plans, programmes et projets de développement économique, social et culturel, en attendant la disponibilité des résultats définitifs.

Le traitement informatique des données se poursuit dans la perspective de production des effectifs de population jusqu'au niveau géographique le plus fin du découpage administratif. A partir de ces résultats, seront élaborés des rapports thématiques et douze (12) monographies départementales, ainsi que des projections démographiques.

